

ASBL SERVICE DROIT DES JEUNES
PROVINCE DE LUXEMBOURG

Rapport d'activité 2022



UN NOUVEAU DÉPART

1ère année d'agrément

www.sdj.be



Association sans but lucratif agréée par le ministère de l'Aide à la Jeunesse en Fédération Wallonie-Bruxelles en tant que service d'actions en milieu ouvert¹ (service spécialisé dans l'aide juridique à titre principal) sise Grand-Rue, 28 à 6700 Arlon

N° entreprise : 0777.883.778

¹ Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 décembre 2018 relatif aux conditions particulières d'agrément et d'octroi des subventions pour les services d'actions en milieu ouvert ; Décret du 18 janvier 2018 portant le Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse

Table des matières

| | |
|--|----|
| Introduction..... | 6 |
| Historique | 6 |
| Fonctionnement actuel..... | 8 |
| Organisation des permanences | 8 |
| Les actions de prévention éducative..... | 10 |
| a. Les demandes d'information – consultations..... | 10 |
| Nombre de consultations | 10 |
| Comment nous consulte-t-on ?..... | 11 |
| Quand nous consulte-t-on ?..... | 12 |
| Qui nous consulte ? | 13 |
| Pourquoi on nous consulte ? | 17 |
| Comment la demande a-t-elle été traitée ? | 25 |
| b. Les dossiers ouverts..... | 27 |
| Nombre de dossiers..... | 27 |
| Qui sont les jeunes accompagnés ? | 28 |
| Quelle est l'origine des dossiers ?..... | 31 |
| Quel est l'objet des dossiers ?..... | 32 |
| Quelle est la durée des dossiers ? | 39 |
| Comment les dossiers sont-ils traités ?..... | 41 |
| Quelle est l'issue des dossiers ?..... | 43 |
| Les actions de prévention sociale | 44 |
| Groupe inter-SDJ relatif au droit scolaire | 44 |
| « L'as de l'A.S. » - Jeu sur l'accrochage scolaire..... | 44 |
| La santé mentale, il faut qu'on en parle !..... | 46 |
| Les jeunes et la santé mentale : vers un outil de déstigmatisation | 46 |
| Mes droits sont covid de sens | 47 |
| La santé mentale, il faut qu'on en parle !..... | 50 |
| Projet sur l'autonomie des jeunes..... | 55 |

| | |
|---|----|
| COMPRO de la division d'Arlon..... | 55 |
| COMPRO de la division de Neufchâteau..... | 56 |
| COMPRO de la division de Marche-en-Famenne..... | 56 |
| Projet « Appui à la parentalité, en lien avec la précarité, au croisement des savoirs »..... | 57 |
| Interpell'AMOs – Sous-groupe Scolarité..... | 58 |
| Groupe de travail sur l'avocat du mineur..... | 60 |
| Concertation scolaire d'Arlon..... | 60 |
| Groupe de travail « inquiétude »..... | 61 |
| Projet Interreg / CAPACITI..... | 61 |
| Actions collectives auprès des jeunes dans les établissements scolaires..... | 62 |
| Actions collectives auprès des jeunes dans d'autres institutions..... | 63 |
| Centre communautaire pour mineurs dessaisis..... | 63 |
| Centre Croix-Rouge de Stockem..... | 63 |
| Institution publique de protection de la jeunesse de Saint-Hubert..... | 63 |
| Les autres activités de l'équipe en 2022..... | 65 |
| Participation à des associations, rencontres de travailleurs du secteur de l'aide à la jeunesse :..... | 65 |
| Participation à des concertations, conseils, ... :..... | 65 |
| Rencontres ponctuelles avec des services extérieurs..... | 65 |
| Interventions, colloques, séances d'informations, formations données, interpellations :..... | 66 |
| Formations suivies :..... | 66 |
| Colloques, journées d'études, tables-rondes... suivies :..... | 67 |
| Accompagnement de stagiaires et jury de mémoire..... | 67 |
| Réunions extraordinaires du service :..... | 68 |
| Les perspectives pour 2023..... | 68 |
| Comprendre les jeunes en grande précarité..... | 68 |
| Projet pilote « intervenant de transition »..... | 68 |
| Annexes..... | 70 |
| Flyer « Mes droits sont Covid de sens »..... | 70 |

| | |
|---|-----------|
| Interpel'AMOs – invitation au colloque participatif du 3 mai 2022..... | 71 |
| Interpel'AMOs – communiqué de presse du délégué général aux droits de l'enfant Bernard De Vos | 72 |
| IPPJ – carte remise aux jeunes | 73 |

Introduction

« Un projet-Pilote qui comme à Arlon a démontré sa pertinence depuis 20 ans, arrêtons de rigoler, ce n'est plus un projet-pilote ! »²

Et aujourd'hui, nous sommes heureux car nous ne sommes plus un « projet-pilote », un « service fantôme » ou l'antenne non reconnue du SDJ Namur. Depuis le 1^{er} janvier 2022, l'ASBL Service droit des jeunes – Province de Luxembourg (SDJ Lux) bénéficie d'un agrément à part entière en tant que Service d'Actions en Milieu Ouvert de catégorie 1.

Bien qu'il s'agisse administrativement parlant d'un tout nouveau service, l'action pédagogique menée en Province de Luxembourg a bel et bien 24 ans. Plus de deux décennies au cours desquelles nombres de kilomètres ont été parcourus aux quatre coins de notre verte Province pour aller à la rencontre des jeunes, nombres d'actions menées en faveur des droits des jeunes. Ce rapport d'activité, même s'il se relate le travail de l'équipe menée durant notre première année d'agrément, constitue une suite logique des rapports d'activité du SDJ Namur – entité d'Arlon. Nous avons à cœur de démontrer que le travail abattu avec dynamisme par l'équipe n'est pas nouveau et s'inscrit dans une histoire.

Historique

Historiquement, fin des années 80, avant la mise en place du S.D.J., c'est Infor-Jeunes d'Arlon qui accueille, répond et parfois accompagne les jeunes ou leurs parents en matière de droit des jeunes.

En 1978, les S.D.J. voient le jour. D'abord à Bruxelles ensuite à Liège. L'initiative s'inscrit dans la ligne d'une analyse critique des pratiques judiciaires en matière de protection de la jeunesse. La pratique des S.D.J. va rapidement évoluer. Le soutien technique aux avocats des premiers mois fait progressivement place à une action plus pédagogique auprès des jeunes consultants.

Les S.D.J. se sont fixés pour objectif de lutter contre l'exclusion sociale et de favoriser l'accès à l'autonomie des jeunes et des familles. Aujourd'hui, ces problèmes occupent d'ailleurs la plus grande part du travail des S.D.J: le refus d'aide sociale par les CPAS, les renvois ou refus d'inscription scolaire, les interventions du juge de la jeunesse, les difficultés familiales, le droit au séjour des jeunes étrangers, etc.

Le S.D.J. de Namur est ouvert en 1981 mais ne prendra la forme juridique d'ASBL qu'en 1991. Sept ans plus tard, en 1998 son directeur, Jean-Pierre Bartholomé, décide d'initiative, afin de

² Benoît Van Keirbilck lors de la conférence de presse du lundi 30 août 2021 (relayé notamment dans un article de l'Avenir du Luxembourg du mardi 31 août 2021).

faciliter l'accès aux jeunes de la Province de Luxembourg d'implanter, une permanence « là-bas », permanence qui ne sera, jusqu'à ce 1^{er} janvier 2022, jamais agréée, ni comme service, ni comme antenne.

En 1998 déjà, nous pouvions lire dans le rapport d'activité du S.D.J. Namur : « *Notre demande d'agrément en catégorie III avec antenne est toujours en souffrance* ». Jusqu'à notre agrément, malgré l'importante activité développée dans le cadre de la permanence qui assimile celle-ci à un service, malgré la complexité des dossiers et l'obligation qui nous était/est formulée de nous donner les moyens d'atteindre les jeunes qui ont le moins facilement accès au service, l'A.M.O. SDJ Namur est restée agréée en catégorie 2 avec une antenne.

En vertu de l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté Française relatif aux conditions particulières d'agrément et d'octroi des subventions pour les A.M.O., un service A.M.O. de catégorie 2 se voit allouer une subvention pour rémunérer 4,5 équivalents temps plein sous la norme suivante :

- 1 directeur ;
- 3 éducateurs, assistants sociaux ou assistants en psychologie (possibilité nous est laissée en tant que service spécialisé dans l'aide juridique à titre principal de remplacer un de ces équivalents temps plein par master en droit) ;
- 0.5 administratif.

Depuis de nombreuses années, le Fonds Maribel Social a amélioré la qualité de service de l'ASBL et diminué la pénibilité du travail en rémunérant 2,5 équivalents temps plein supplémentaires dont 1,5 ont été immédiatement affectés à l'entité d'Arlon, seul emploi pérenne en son sein. Aucun personnel supplémentaire n'avait encore jamais été octroyé afin de subvenir au besoin de cette antenne. La fonction de coordination à mi-temps tout comme le régime de travail de plusieurs travailleurs était incertaine et annuellement évaluée.



Fonctionnement actuel

En 2022, le SDJ Lux ce sont des actions de préventions éducatives et sociales sur un territoire d'action vaste de 4 440km² soit :

- 94 accompagnements ;
- 253 consultations ;
- Près de 620 jeunes animés dans les écoles et autres institutions ;
- 16 051.9 Km parcourus sur 44 communes³ ;

Effectués par une équipe gonflée à bloc :

- **Emeline Wilkin**, intervenante sociale.
- **Laura Edon**, intervenante sociale (en remplacement d'Emeline Wilkin durant son écartement prophylactique et prolongée grâce à un subside des conseils de prévention d'Arlon, de Neufchâteau et de Marche-en-Famenne dans le cadre de l'appel à projet « post-covid »).
- **Emeline Saume**, intervenante sociale (en remplacement de Solenn Bayart à partir du 26 septembre 2022, dont 0.5ETP Maribel)
- **Adeline Condrotte**, secrétaire de direction.
- **Sophie Kircher** (en remplacement d'Adeline Condrotte pendant son écartement prophylactique).
- **Odile Buchet**, directrice.

Organisation des permanences

Le siège de l'activité en province de Luxembourg est situé à la Grand Rue n° 28 à Arlon, chef-lieu de la Province.

Le bien occupé permet à chaque travailleur de recevoir les usagers en entretien dans un local d'entretien. Une salle de réunion permet d'organiser des rencontres en rapport avec notre projet pédagogique.

Le bien est situé en plein centre-ville et est traversé tous les midis par un nombre conséquent d'étudiants fréquentant les écoles secondaires du centre d'Arlon. La situation actuelle nous rapproche également de la gare d'Arlon et des principaux arrêts de bus qui facilitent ainsi le déplacement des personnes jusqu'à nous. Malgré tout, nous le verrons à travers l'étude des canaux d'accès, la réalité de la Province de Luxembourg est telle que le nombre de personnes physiques en permanence est faible et les déplacements des intervenants sont nombreux.

³ Nombre de kilomètres effectués pour les actions de préventions éducatives et sociales, hors formations, colloques... Nombre total de kilomètres, 19 077.

Les permanences du service ont été pensées conformément à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté Française relatif aux conditions particulières d'agrément et d'octroi des subventions pour les services d'Actions en Milieu Ouvert du 5 décembre 2018 et plus précisément à l'obligation donnée aux services de travailler « avec les jeunes et leur famille dans une logique d'équité, ce qui suppose qu'il se donne les moyens d'atteindre les jeunes qui ont moins facilement accès au service » ainsi qu'à l'article 13 relatif aux conditions particulières d'agrément. La pertinence de celles-ci est vérifiée lors du conseil éducatif annuel.

Le service est **accessible** le lundi de 14h à 18h, le mercredi de 12h à 18h et le vendredi de 10h à 14h. Durant les périodes de vacances scolaires, les permanences ont lieu les lundis, mercredis et vendredis de 10h à 14h. Ces horaires ont été réfléchies au regard de nos statistiques et des pics de consultations que nous avons. Afin de permettre aux travailleurs de couvrir l'ensemble du territoire en allant directement à la rencontre des jeunes dans leurs milieux de vie et ainsi d'être accessibles aux jeunes les plus vulnérables, nous avons convenu de restreindre les horaires de permanences.

Actuellement, nous n'organisons pas de permanence décentralisée. Des locaux d'entretien nous sont mis à disposition en d'autres lieux de la province dans le cadre d'accords avec d'autres services sociaux. Le service pourrait, en fonction de son développement, entamer une réflexion à ce sujet.

Le service ouvre également chaque premier samedi du mois de 10h à 15h. Hormis en juin et en août pour lesquels, afin de répondre aux nombreuses demandes en lien avec les recours contre les décisions du conseil de classe, la permanence se tient le dernier samedi du mois.

Les permanences sont assurées en alternance par les trois intervenantes sociales.

ACTIVITÉS LIÉES AU PROJET PÉDAGOGIQUE

Les Services d'Actions en Milieu Ouvert ont pour mission principale de réaliser des **actions de prévention éducative et sociale**, au bénéfice des jeunes d'une zone d'action déterminée, dans leur milieu de vie et dans leurs rapports avec leur environnement social, en l'absence de mandat administratif ou judiciaire⁴.

Les actions de prévention éducative

Dans le cadre des missions spécifiques qui leur sont conférées, les Services droit des jeunes dispensent aux jeunes, à leur famille et familiers, dans un langage adapté, une information juridique complète et adéquate, leur permettant de mieux comprendre leur environnement social et ainsi de faire des choix et d'agir en connaissance de cause. Nous pouvons également proposer aux jeunes, un accompagnement dans leurs démarches.

a. Les demandes d'information – consultations

Conformément à notre cadre de travail, nos actions de prévention premières sont l'écoute, la valorisation et la réorientation et ce, avant l'accompagnement social individuel. Une information complète sur les effets et conséquences possibles des actions est systématiquement apportée avant toute proposition d'accompagnement dans les démarches.

Nombre de consultations

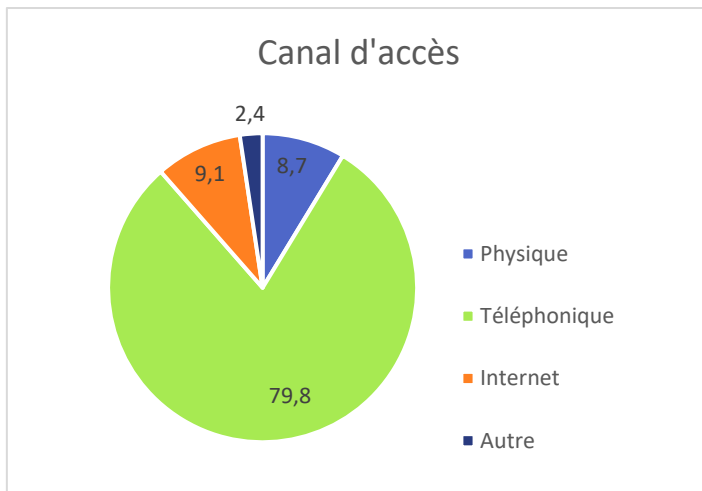
Sur l'ensemble de l'année 2022, le Service Droit des Jeunes a été consulté à **253 reprises** (+10 par rapport à 2021)⁵.

Ce nombre, bien qu'en légère augmentation, reste en deçà du nombre habituel de consultations entre 2015 et 2020. Cela pourrait s'expliquer d'une part, par l'impact de la crise sanitaire et d'autre part, par les changements qui ont eu lieu dans une équipe en construction, à la suite de l'agrément obtenu (équipe incomplète, remplacement d'une collègue, nouvelles travailleuses à former et à intégrer dans le réseau). Toutefois, l'impulsion est relancée pour les années à venir.

⁴ Art.2, 30° du Décret du 18 janvier 2018 portant le Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse.

⁵ 243 en 2021 ; 322 en 2020 ; 410 en 2019 ; 413 en 2018 ; 292 en 2017 ; 279 en 2016 ; 269 en 2015 ; 223 en 2014.

Comment nous consulte-t-on ?



Sans surprise et conformément aux années précédentes, le canal téléphonique est le plus utilisé pour entrer en contact avec le Service (79.8%). Nous pouvons aisément supposer que dans le cadre d'un premier contact, de l'obtention d'une information ponctuelle, de l'éventuelle fixation d'un premier rendez-vous, les particuliers tout comme les professionnels préfèrent, avant de se

déplacer, s'assurer qu'ils frappent à la bonne porte ou espèrent, par ce biais, obtenir une réponse plus rapidement.

Le nombre de personnes se déplaçant en permanence physique poursuit sa légère augmentation (+1%). Mais, le pourcentage reste faible en comparaison au canal d'accès téléphonique. En réalité, bien que nos bureaux, situés en centre-ville, facilitent l'accès des usagers à notre Service, la problématique de la mobilité en milieu rural reste des plus actuelles. Les gens préférant d'abord appeler pour éventuellement fixer un rendez-vous avant de se déplacer.

La reprise des différentes plateformes, groupes de travail et autres engendrent une augmentation des consultations formulées dans ce cadre (autre) (+2%).

Une page Facebook et un compte Instagram permettent de communiquer en permanence nos horaires de permanences, nos activités et l'information que nous estimons utile et nécessaire. Aucune permanence via les réseaux sociaux n'est organisée mais l'utilisation de « Messenger » s'avère plus que nécessaire dans certains de nos suivis. En effet, l'investissement d'internet et des réseaux sociaux par les jeunes est indéniable. L'accès à internet rendu pratiquement public est au cœur des interactions sociales. Ces outils sont en constante évolution et permettent aux jeunes aujourd'hui d'être connectés en continu. Les adolescents sont particulièrement sensibles à l'urgence de communiquer. L'usage des technologies ne doit pas devenir une fin en soi mais peut être un moyen susceptible d'entrer en relation avec les jeunes. Pour pallier le manque de crédit de téléphone, le recours aux messageries des réseaux sociaux s'impose en quelque sorte à nous. En l'occurrence, certains usagers, mis en autonomie, isolés, précarisés, entretiennent le contact « social » très régulièrement par le biais de « Messenger ».

Malgré tout, les demandes d'information formulées par Internet/mail ont été moins nombreuses en 2022 (-2%) ; ce canal d'accès reste peu usité.

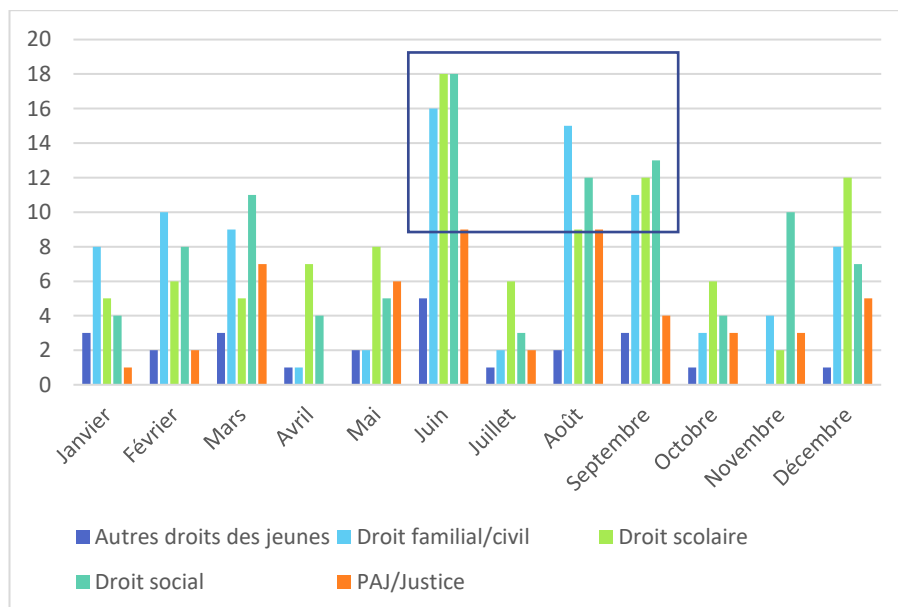
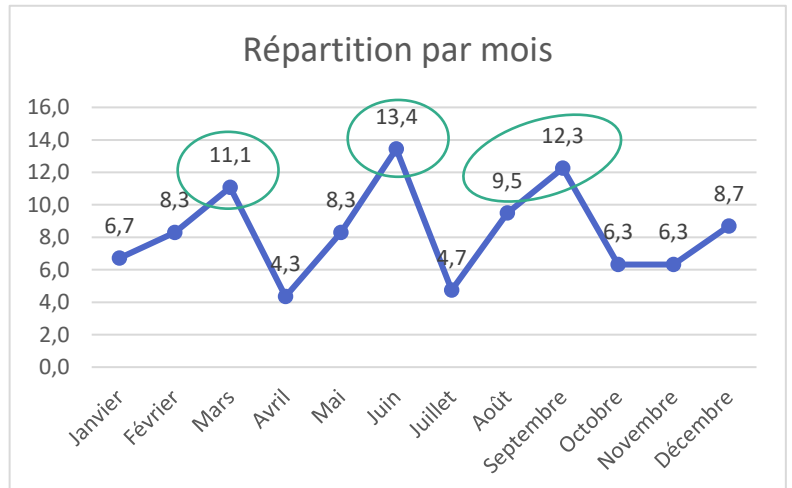
Cette réalité est à prendre en compte lors de l'évaluation de la mise en place de permanences physiques notamment les week-ends et en soirée⁶.

Quand nous consulte-t-on ?

Contrairement aux années précédentes, la répartition mensuelle est marquée par trois pics (mars, juin et août/septembre).

A contrario, les mois d'avril et de juillet ont vu une chute du nombre de consultations que nous pouvons expliquer en partie par les vacances scolaires (périodes au cours desquelles l'activité chute habituellement).

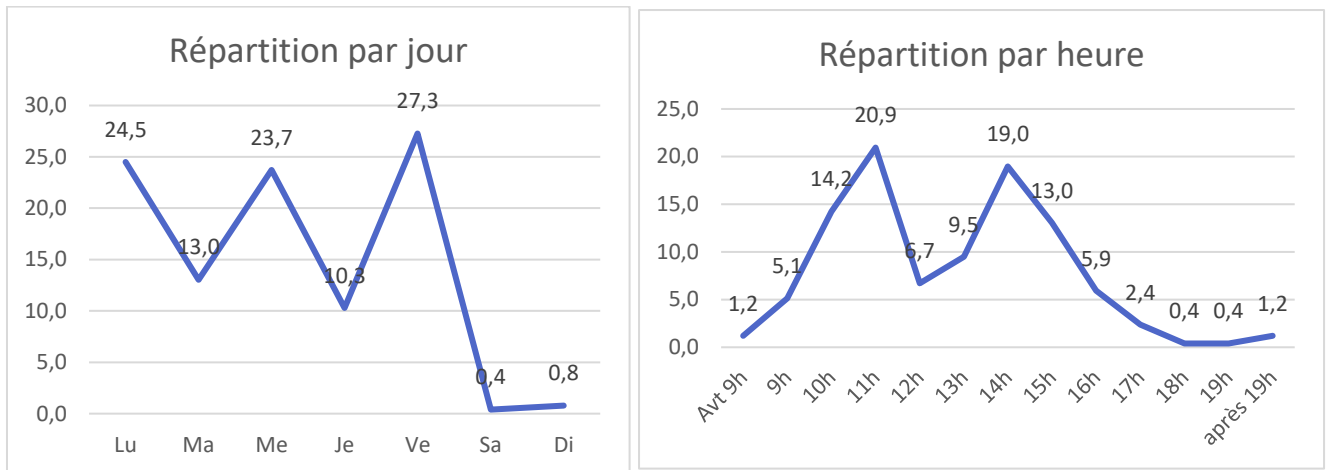
Les pics de juin et août/septembre s'expliquent par le nombre de dossiers en **droit scolaire** (recours) que nous gérons traditionnellement à ces périodes. Mais pas que... nous avons été consultés pour des questions en lien avec le **droit social** (logement, CPAS, autonomie) et **droit familial** (autorité parentale, hébergement, audition civile). Ces deux dernières thématiques sont également fortement présentes en mars.



⁶ Les 3 consultations encodées pour un dimanche en 2022 sont arrivées par le canal d'accès Internet. C'est également le canal d'accès utilisé pour les consultations qui sont formulées à partir de 18h. A noter également qu'une seule demande a été formulée durant la permanence du samedi. Il s'agit de personnes qui ont contacté le service durant la semaine précédente et qui ont été orienté vers la permanence du samedi pour rencontrer une travailleuse.

Cette année encore, nous constatons que les jours de permanences sont les plus sollicités. Les journées sont dégressivement investies dans l'ordre suivant : les vendredis, les lundis et les mercredis. Arrivent ensuite les mardis, les jeudis puis les week-ends.

Les consultations sont légèrement plus fréquentes les après-midis (51.8%), ce qui est stable au regard des années précédentes. Les pics de consultations se situent toujours entre 10h et 12h et entre 14h et 16h.



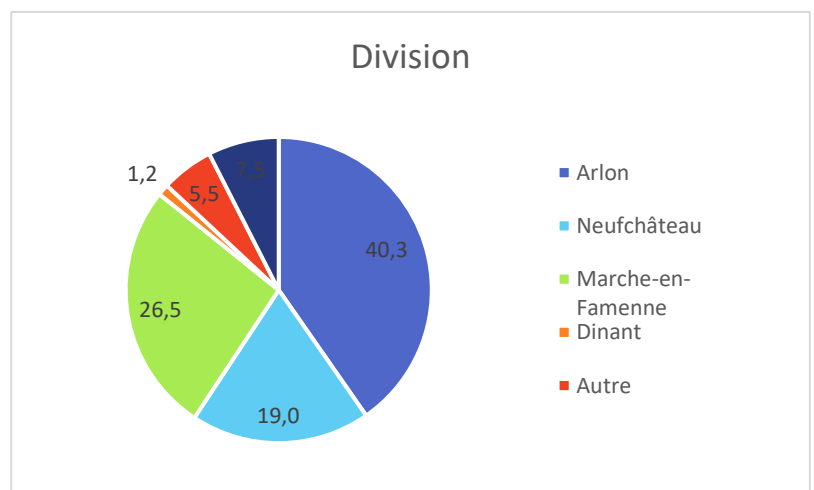
La réorganisation des permanences telle que pensée en 2019 est, au regard des statistiques, toujours pertinente.

A noter toutefois que 23.3% des demandes sont formulées les mardis et les jeudis, jours où nous n'avons pas de permanence. Les demandes formulées hors des horaires de bureau prennent majoritairement la forme d'un mail.

Qui nous consulte ?

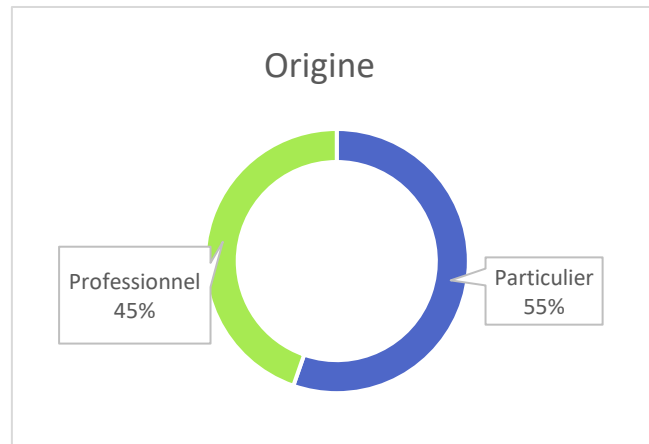
Cette année encore, nous sommes le plus fréquemment consultés pour la division d'**Arlon**. De même que les demandes pour la division de **Marche-en-Famenne** restent supérieures à celles pour la division de **Neufchâteau**.

Malgré tout, les consultations sont dans l'ensemble bien réparties.

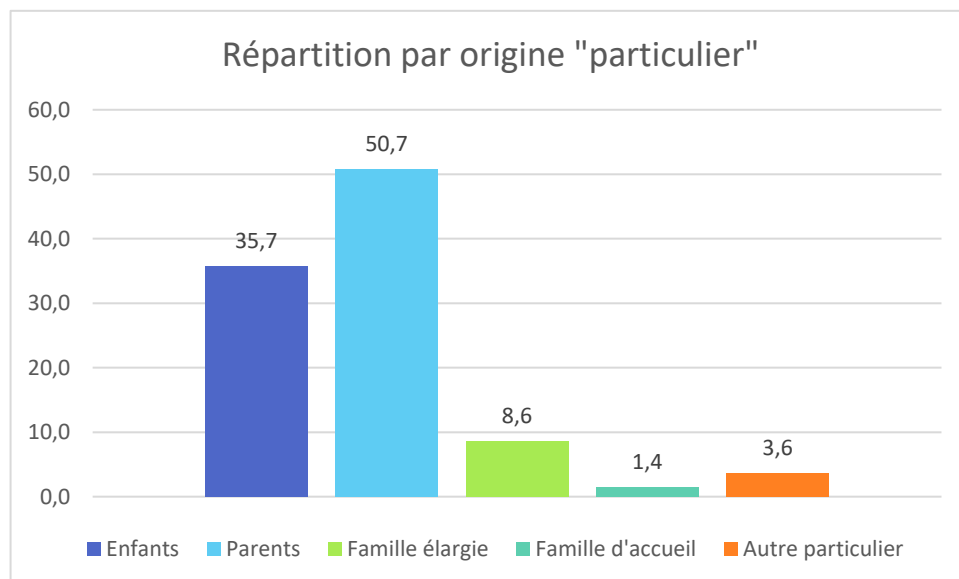


Toute personne peut nous consulter qu'elle soit **particulier** ou **professionnel**.

Même si, en 2022, ils nous ont légèrement moins consultés qu'en 2021, les **particuliers** restent les premières personnes à prendre contact avec le Service afin d'obtenir une information (55.3%).

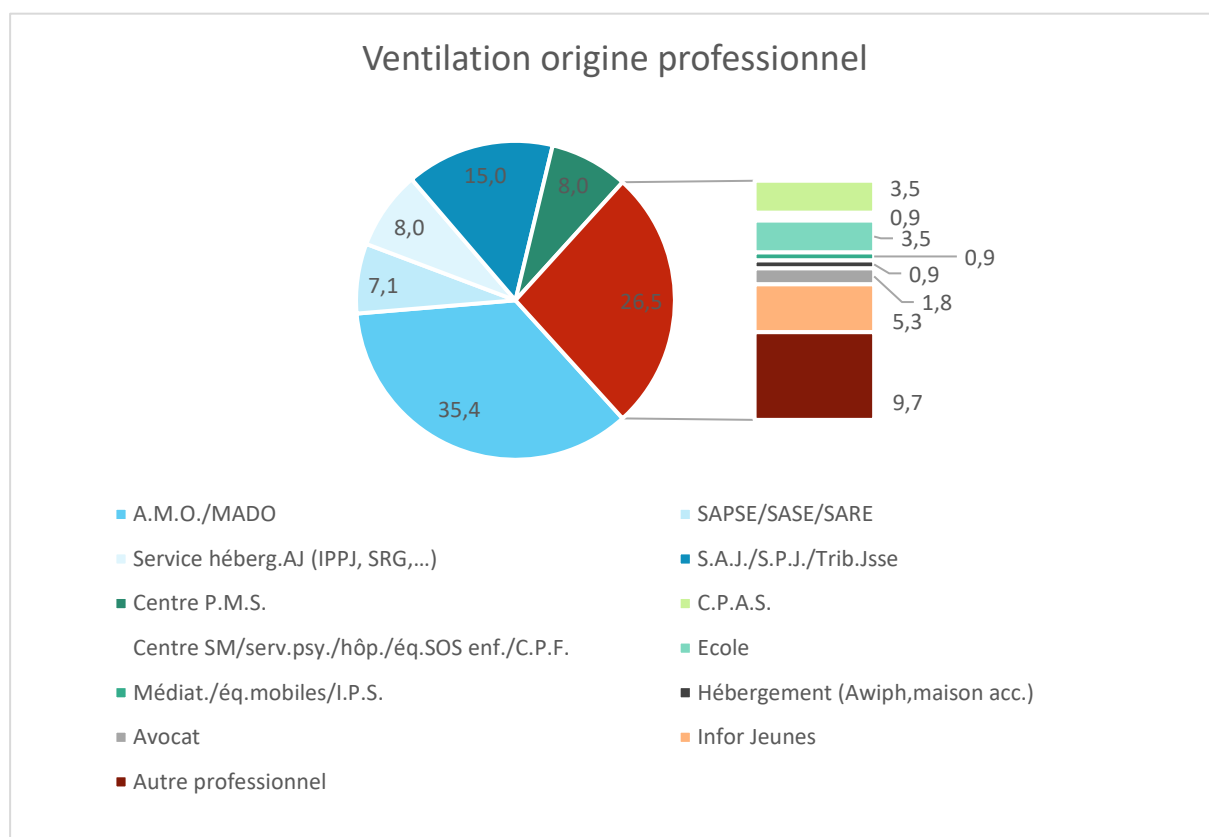


Consultations par des particuliers



De manière stable par rapport aux années précédentes, les **parents** nous consultent davantage que les **enfants**. Si nous veillons à ce que l'enfant ou le jeune soit toujours l'interlocuteur privilégié et à ce qu'il reste en tout état de cause au centre de l'intervention, nombre d'enfants ne possèdent pas encore le discernement pour nous consulter directement, d'autres sont parfois coutumiers de parcours de rupture ou démissionnaires par rapport à eux-mêmes. Si nous devons aider les particuliers à identifier qui est le « demandeur d'aide », il nous appartient également de réfléchir à la place laissée à la proactivité relationnelle et aux liens entre absence de formulation de demande d'aide et refus d'aide ; entre formulation expresse de demande d'aide et exigence institutionnelle.

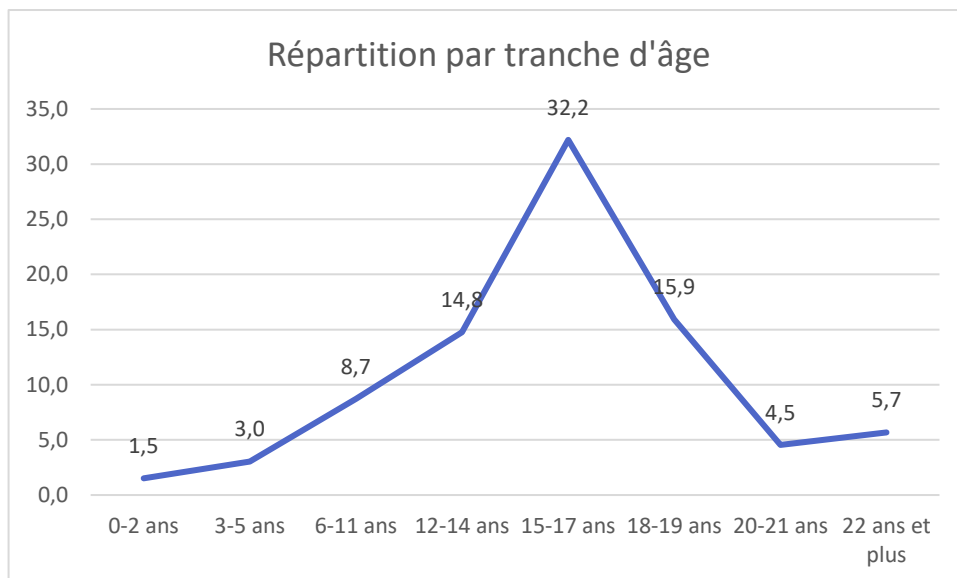
Consultations par les professionnels



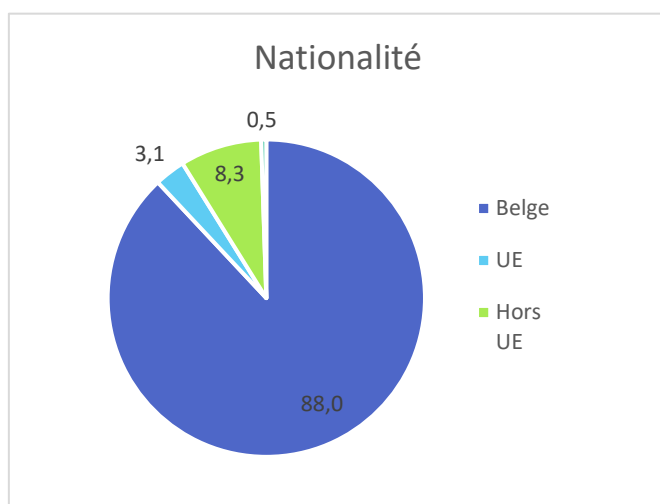
Les travailleurs du secteur de l'aide et de la protection de la jeunesse représentent 2/3 des demandes formulées par des professionnels (65.5% soit +12.9% par rapport à 2021). Parmi ceux-ci, les **AMO** sont les premiers services à nous consulter avec des demandes atteignant 35.4% (+11%). Cela met en évidence le relais existant entre nos services et atteste de notre complémentarité. A noter que la MADO commence à nous consulter également (7 demandes ont été formulées en 2022). Les consultations venant des **autorités mandates** sont stables (15%). Tandis que celles émanant des **services mandatés** augmentent légèrement (+1.4%).

Les **C.P.M.S.** nous ont beaucoup moins consultés en 2022 (8% contre 17% en 2021).

La catégorie « **autres professionnels** » (9.7%) regroupent des demandes venant de L'entre-temps, le miroir vagabond, un centre de planning familial, le service d'accrochage scolaire, un centre d'accueil pour MENA.

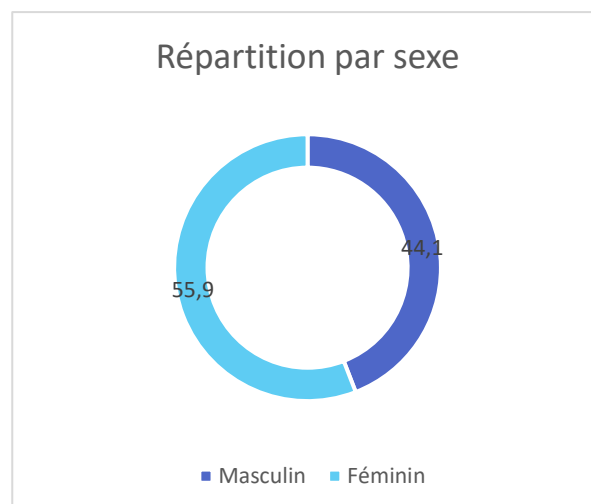


Tout comme l'année dernière, nous sommes très majoritairement consultés pour des mineurs d'âge. De manière tout à fait stable, la tranche d'âge pour laquelle nous sommes le plus consulté demeure les 15-17ans. Les 18-19 ans viennent ensuite mais leur nombre est en recul de 4.6% alors que les 12-14 ans augmentent de 8.2%. Le nombre de consultations relatives aux jeunes de plus de 20 ans est inchangé. Enfin, les consultations pour les enfants de moins de 11 ans chutent comparativement à l'année 2021 (17.3% en 2021 ; 13.2% en 2022).



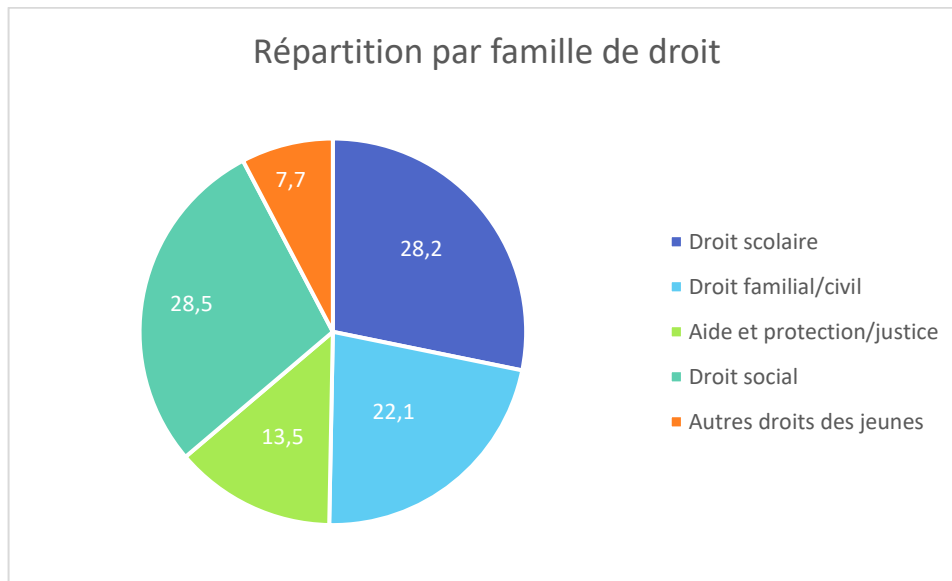
Comme chaque année, nous sommes principalement consultés pour des jeunes de nationalité belge (88%). Les 8.3% de consultation à propos de jeunes ayant une nationalité « hors UE » sont à mettre en parallèle avec les consultations relatives au droit des étrangers.

Comme l'année dernière, nous avons été consultés davantage à propos de filles (55.9%) que de garçons (44.1%) même si l'écart est en légère baisse (-2%).



Pourquoi on nous consulte ?

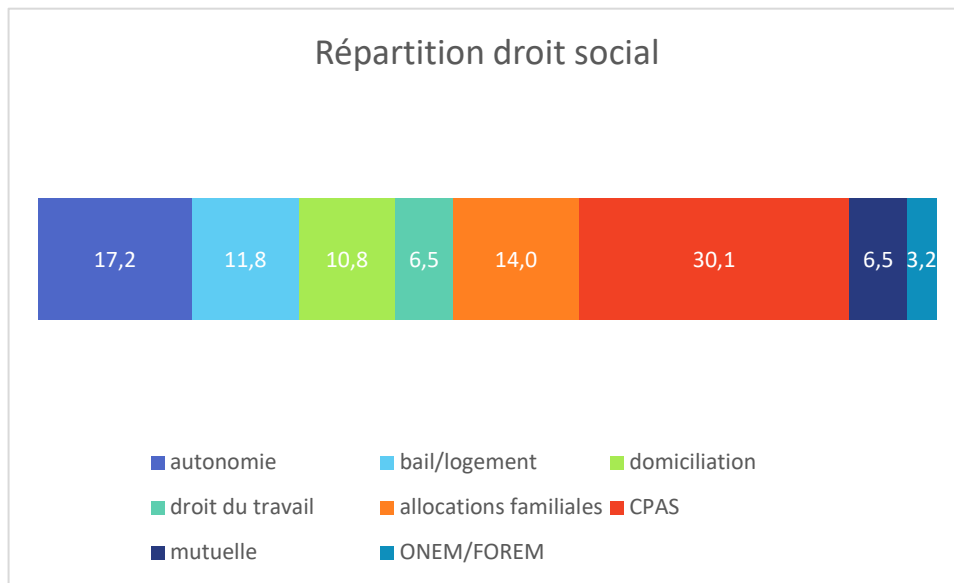
Les demandes sont réparties en fonction de quatre grandes familles de droit et d'une cinquième qui regroupe les autres droits des jeunes.



Cette année encore le **droit social** est la première famille de droit pour laquelle nous sommes consultés (28.5%). Toutefois, le nombre est en diminution de 4.5%. Alors qu'auparavant nous étions davantage consultés pour des demandes en **droit familial/civil** (stable) et en **droit scolaire** (+3%), nous postulons que ce nombre important (présent également au niveau des dossiers d'accompagnement) est un reste de la crise sanitaire. Les confinements et autres mesures prises ont mis à mal les relations familiales. L'entente (précaire) au sein de certaines familles s'est vue grevée par la promiscuité et la pression reposant sur les épaules de chacun (y compris celles des adolescents, accusés par certains médias et politiques d'être la cause de la propagation du virus). Cette mise à mal des relations familiales a mené des jeunes à l'autonomie prématurée. Les consultations en matière d'**aide et de protection de la jeunesse/justice** sont, quant à elles, en augmentation (+4.1%).

Pour chaque demande, il est encodé la famille de droit (une des cinq précitées) et l'objet plus spécifique de la demande ce qui nous permet d'affiner nos statistiques et notre prise de recul par rapport aux demandes d'information reçues.

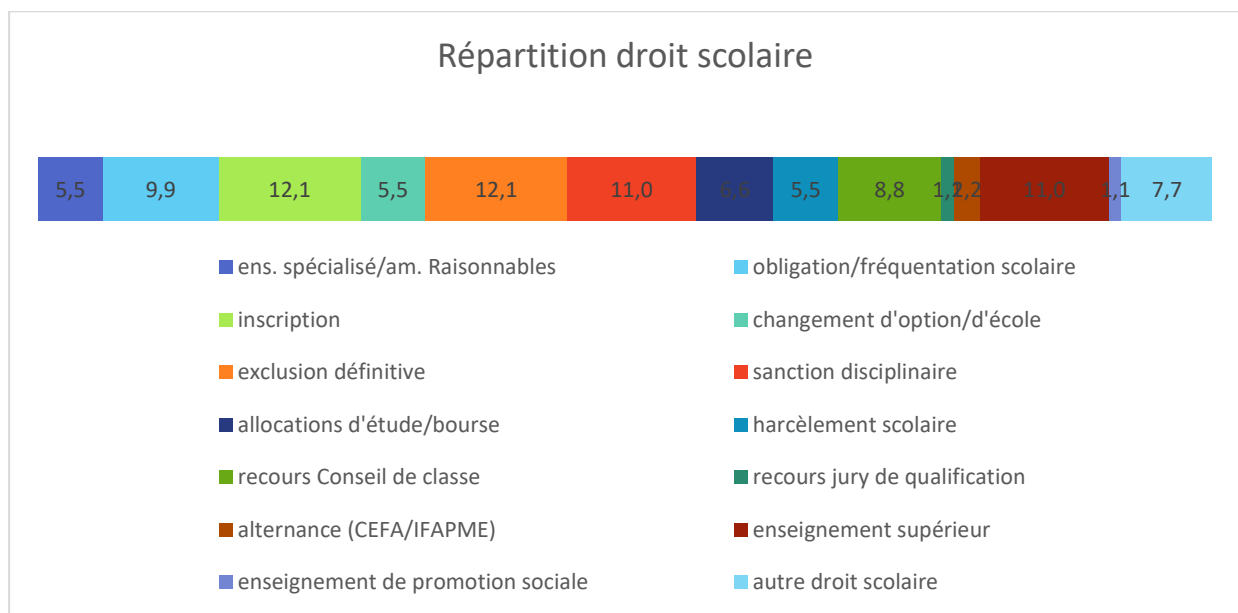
Droit social



Comme mentionné ci-dessus, nous postulons que le nombre important de demandes en droit social est en lien avec la mise en autonomie de jeunes. 30.1% des demandes en la matière visent des questions en lien avec le **CPAS** (cet objet représente d'ailleurs le second objet pour lequel nous sommes le plus consultés toutes familles de droit confondues avec 8.6% des demandes totales), 17.2% l'**autonomie**, 11.8% le **bail/logement**, 10.8% la **domiciliation** soit 70% des demandes en droit social. Les autres objets sont stables.

Droit scolaire

Avec ses 28.2% qui égalent presque le droit social, le droit scolaire atteint un niveau qu'il n'avait pas atteint depuis 10 ans.

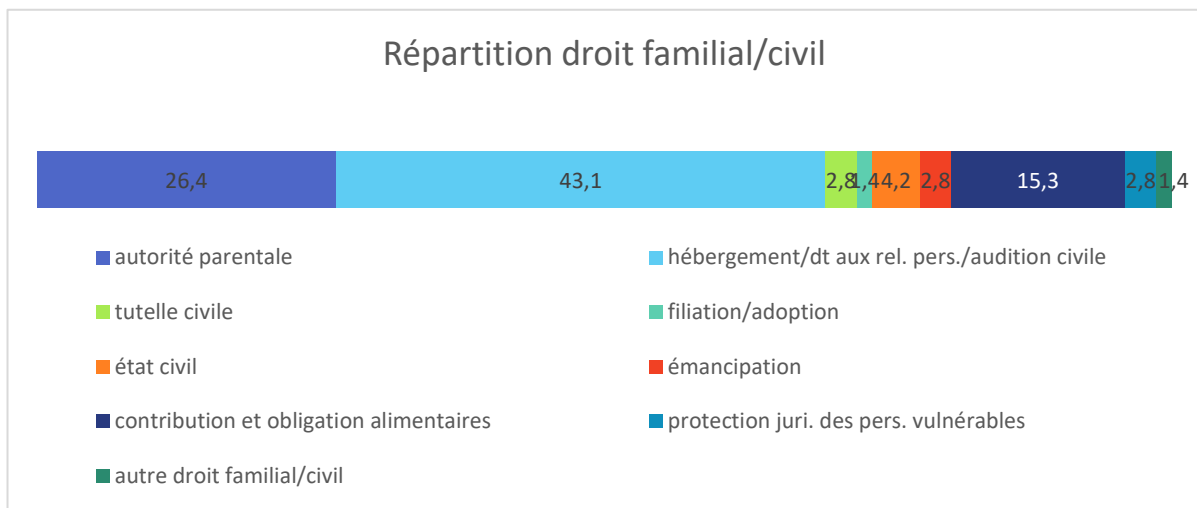


Tout comme l'année dernière, les demandes en la matière sont éclatées de sorte qu'aucune thématique ne semble se distinguer. Toutefois, les demandes relatives aux **sanctions disciplinaires**

(y compris les **exclusions définitives**) augmentent assez fortement (9.3% en 2021, 23.1% en 2022). La fin des mesures prises en lien avec la pandémie ayant pour objectif de limiter les exclusions définitives pourrait expliquer ce bond. Toutefois, nous avons l'impression depuis 2 ans que nous intervenons également et de manière plus fréquente pour des exclusions dans l'enseignement primaire voire déjà en maternel. Nous verrons si cette impression se confirme dans le futur. Les demandes relatives aux **recours contre une décision du conseil de classe/jury de qualification** sont quant à elles en légère baisse (-4.4%).

Il semble aussi que notre service soit davantage identifié comme service ressource en matière d'**enseignement supérieur** (5.2% en 2021, 11% en 2022), raison pour laquelle l'équipe a manifesté un besoin de formation en la matière. Enfin, les demandes liées au **changement d'option/d'école** ont chuté de presque 7% cette année (cela pourrait être lié avec le changement de législation qui supprime la demande de dérogation à formuler auprès du ministre).

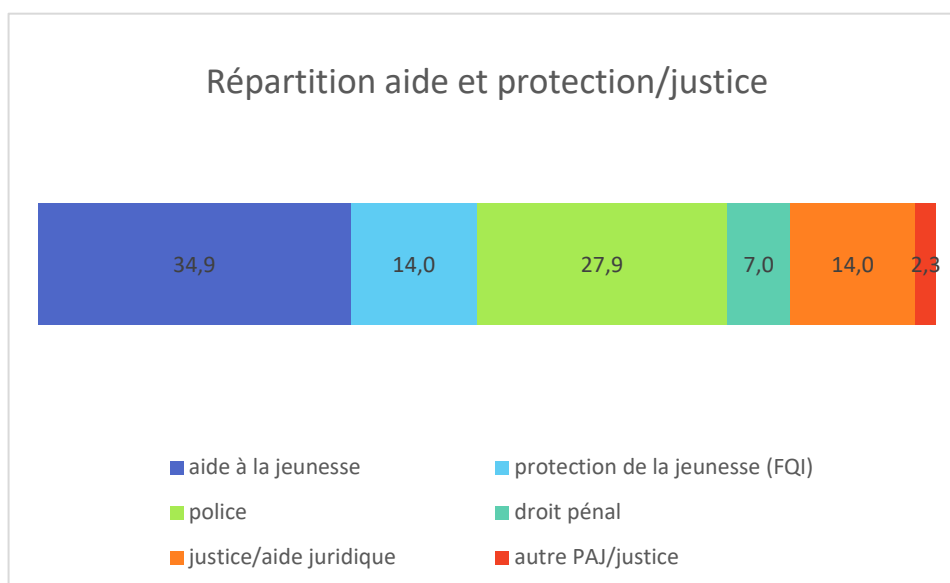
Droit familial/civil



Encore plus que l'année dernière, les consultations en droit familial/civil sont sept fois sur dix en lien avec l'**hébergement/droit aux relations personnelles**⁷ (43.1% soit +18.1%) ou l'autorité parentale (-1% par rapport à 2021). Nous constatons une chute des demandes liées aux **contributions alimentaires** (-7.4%). Les autres thématiques sont peu nombreuses en termes de consultations (maximum trois demandes).

⁷ Bien que le droit familial/civil soit la troisième famille de droit en nombre de consultations, il est intéressant de souligner que les demandes spécifiques en lien avec l'hébergement des enfants, leur audition par un juge de la famille et le droit au relations personnelles constituent à lui seul l'objet pour lequel nous sommes le plus consultés (toutes familles de droit confondues) puisqu'il représente 9.6% des demandes totales.

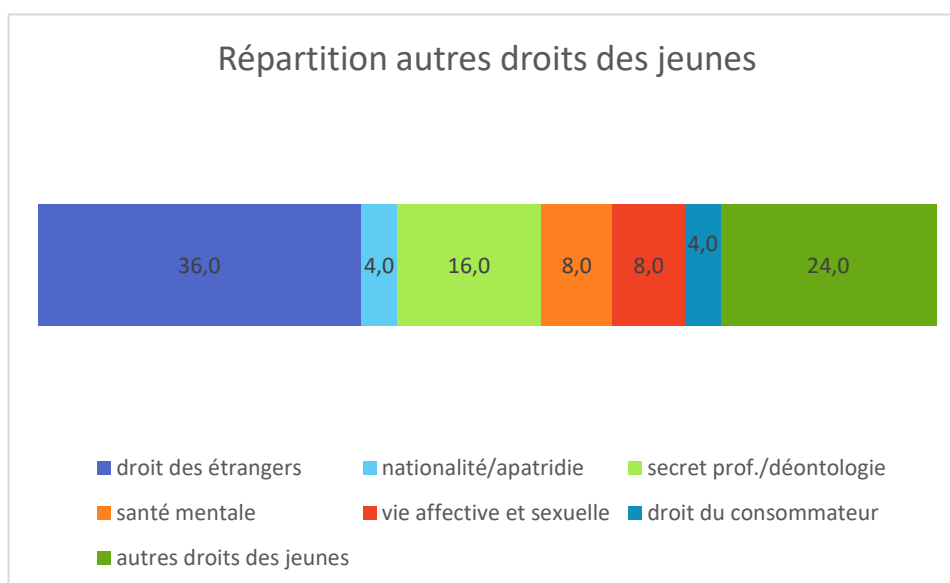
Aide et protection à la jeunesse/justice



Les demandes en aide et protection de la jeunesse/justice et police augmentent légèrement cette année.

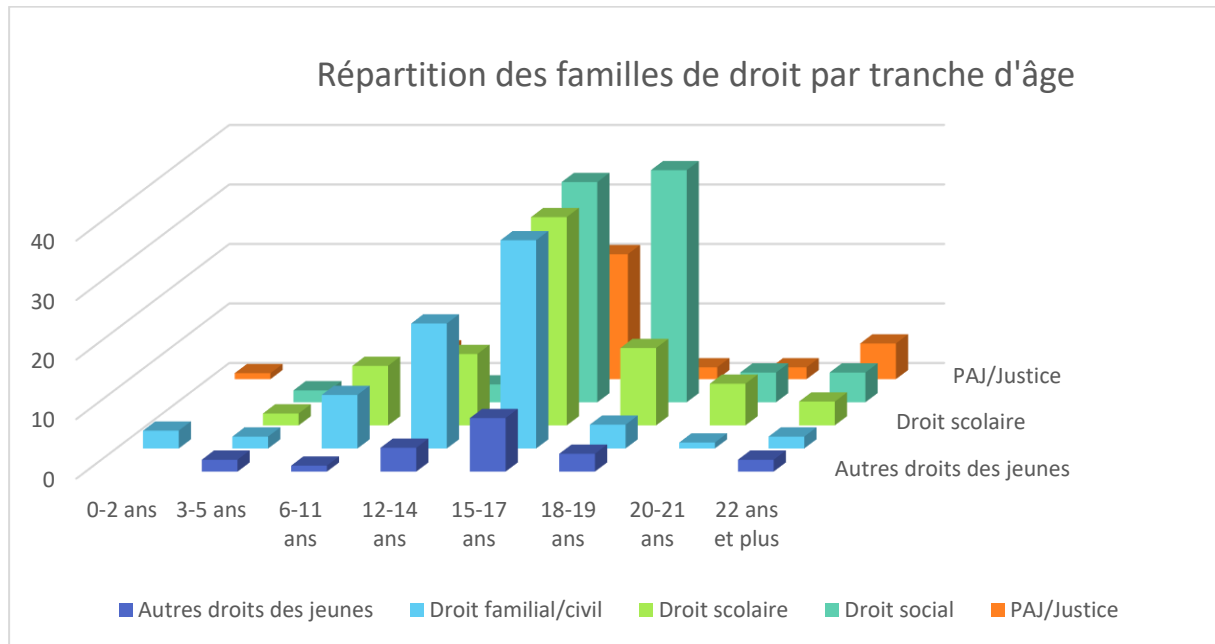
Contrairement à 2021, les demandes spécifiques « **aide à la jeunesse** » chutent en 2022 (-23.4%). A contrario, les demandes concernant la **protection de la jeunesse** sont en augmentation cette année (+11.2%). Les questions en lien avec la **police** poursuivent leur augmentation d'année en année (27.9% en 2022, 19.4% en 2021). Nous constatons que nous sommes plus régulièrement consultés à la suite d'un contact avec la police qui s'est mal passé (refus d'acter une plainte, tentative de dissuasion, violence policière, préparation d'une audition...). Ce nombre, en augmentation, pourrait également s'expliquer par la reprise des animations au sein de l'IPPJ de Saint-Hubert.

Autres droits des jeunes



Bien que les demandes en lien avec les autres droits des jeunes soient en diminution par rapport à 2021, les consultations en matière de **droit des étrangers** augmentent assez fortement (+16%), ce qui représente 9 consultations sur les 253. Les autres thématiques restent globalement stables par rapport à 2021 hormis les **demandes en droit du consommateur** et relatives à la **nationalité** qui chutent (respectivement -13.1% et -4.6%).

Qui nous consulte pourquoi ?



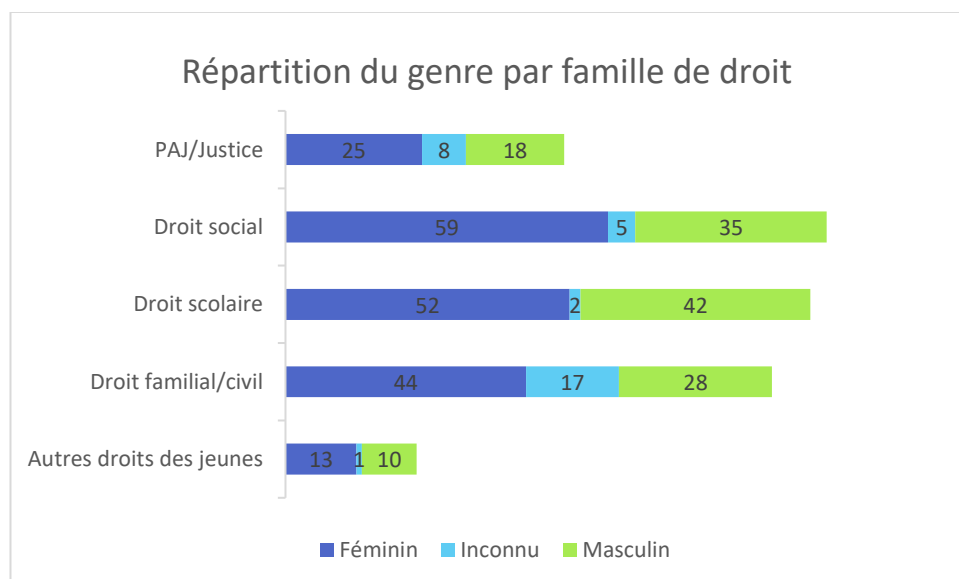
Selon les tranches d'âge, nous constatons des variations dans les thématiques pour lesquelles nous sommes consultés. Le **droit social** et le **droit scolaire** sont, toutes catégories d'âge confondues, celles pour lesquelles on nous contacte le plus. Mais, nous allons le voir tout de suite après, grâce à la précision des objets il y a des différences au sein de chaque famille/tranche d'âge.

- Bien que peu représentée, le graphique ci-dessus montre clairement que nous sommes exclusivement consultés en **droit familial/civil** (et plus précisément à propos de questions relatives à l'hébergement et aux contributions alimentaires) et en **PAJ/Justice** (aide à la jeunesse) pour les enfants de 0 à 2 ans.
- Nous sommes consultés dans toutes les familles de droit à l'exclusion de **PAJ/Justice** pour les enfants entre 3 et 5 ans.
- Les catégories d'âge entre 6 et 11 ans et 12 et 14 ans sont assez similaires dans les thématiques pour lesquelles nous sommes plus fréquemment consultés. D'abord, on nous contacte pour des questions en lien avec le **droit familial** (hébergement, audition civile, droit aux relations personnelles, autorité parentale) puis avec le **droit scolaire**. En

cette matière, la précision des objets apporte des différences selon l'âge. Les questions concernant des enfants de 6 à 11 ans sont très variées et ne permettent pas de dégager une thématique plus fréquente. Tandis que pour les jeunes âgés entre 12 et 14 ans, nous sommes davantage contactés pour des questions relatives à l'inscription et aux sanctions disciplinaires.

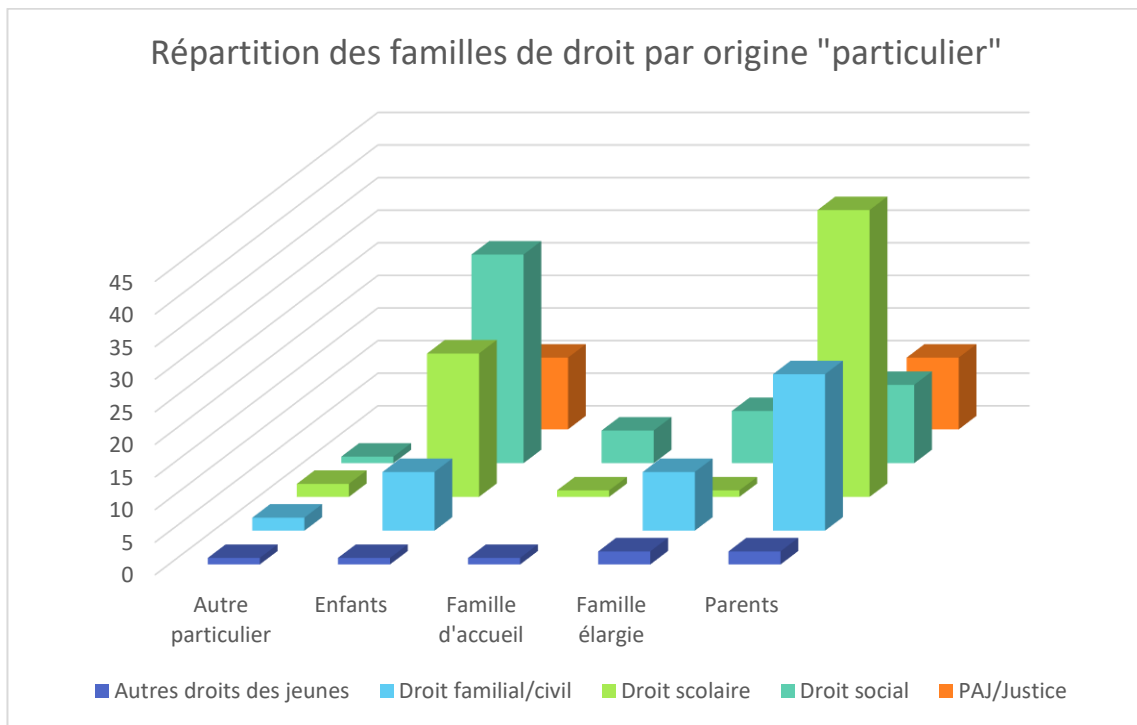
- Les jeunes âgés entre 15 et 17 ans sont ceux pour lesquels nous sommes le plus souvent consultés. Le graphique est on ne peut plus clair. Les demandes les plus fréquentes ont trait au **droit social** (bail, CPAS, domiciliation), au **droit scolaire** (sanctions disciplinaires, y compris les exclusions définitives, recours contre les décisions de conseil de classe, inscription, allocations d'études, harcèlement), et le **droit familial** (autorité parentale, hébergement, audition civil, contribution alimentaire). Nous sommes également consultés pour cette tranche d'âge pour des questions en lien avec la **PAJ/Justice** (aide à la jeunesse, police).
- Les consultations au sujet des jeunes fraîchement majeurs, de 18 et 19 ans, sont relatives au **droit social** (CPAS et autonomie) ainsi qu'au **droit scolaire** (obligation et fréquentation scolaire, sanctions disciplinaires et enseignement supérieur).
- Tout comme pour la tranche d'âge précédente, les familles de droit les plus fréquentes pour les jeunes de 20 et 21 ans sont le **droit scolaire** (enseignement supérieur) et le **droit social** (CPAS et domiciliation).
- Enfin, nous sommes contactées pour du **droit social** (droit du travail) et en lien avec **PAJ/Justice** (police) pour les jeunes âgés de 22 ans et plus.

L'objet des consultations peut également varier selon le genre du jeune concerné.



De manière générale, comme mentionné précédemment, nous sommes cette année encore consultés majoritairement à propos de **filles**. Toutefois, nous pouvons constater des différences

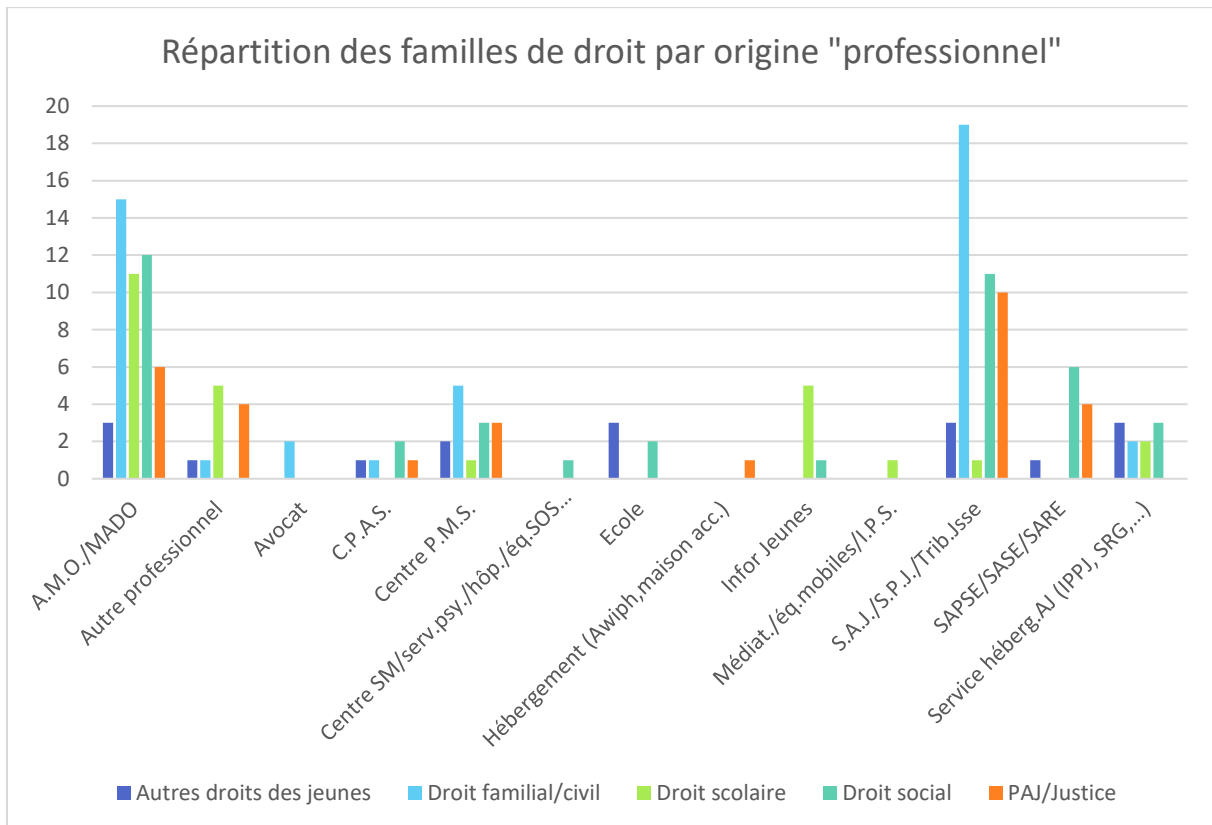
selon le genre. Aussi, cette année, les questions spécifiques pour lesquelles nous pouvons noter une différence de genre concernent, pour les **filles**, l'autorité parentale, les contributions alimentaires, les allocations d'études, l'enseignement supérieur, le bail, le CPAS et, contrairement aux années précédentes, les questions en lien avec la police et les mineurs en conflit avec la Loi. Les renseignements pour les **garçons** sont plus importants en nombre pour ce qui concerne le droit des étrangers, les exclusions définitives, l'inscription scolaire et l'obligation et la fréquentation scolaires.



En croisant les données relatives à l'origine de la demande émanant de particuliers et l'objet de la consultation, nous constatons que :

- Les **enfants** tous âges confondus, nous contactent d'abord pour des questions de **droits sociaux** (CPAS, autonomie). Dans une moindre mesure, ils nous consultent aussi pour du **droit scolaire** (enseignement supérieur, sanctions disciplinaires et exclusions définitives) et en lien avec **l'aide et la protection de la jeunesse/Justice** (police).
- Comme l'année dernière, les **parents** nous consultent d'abord pour des questions en lien avec le **droit scolaire** (sanction disciplinaire et exclusion définitive, recours contre une décision du conseil de classe, inscription). Ensuite, ils souhaitent être informés au sujet de **droit familial/civil** (hébergement/audition civile, autorité parentale, et dans une moindre mesure, contributions alimentaires). Les questions posées en **droit social** concernent surtout l'autonomie et le logement (bail) et en **PAJ/Justice**, la police et l'aide à la jeunesse.

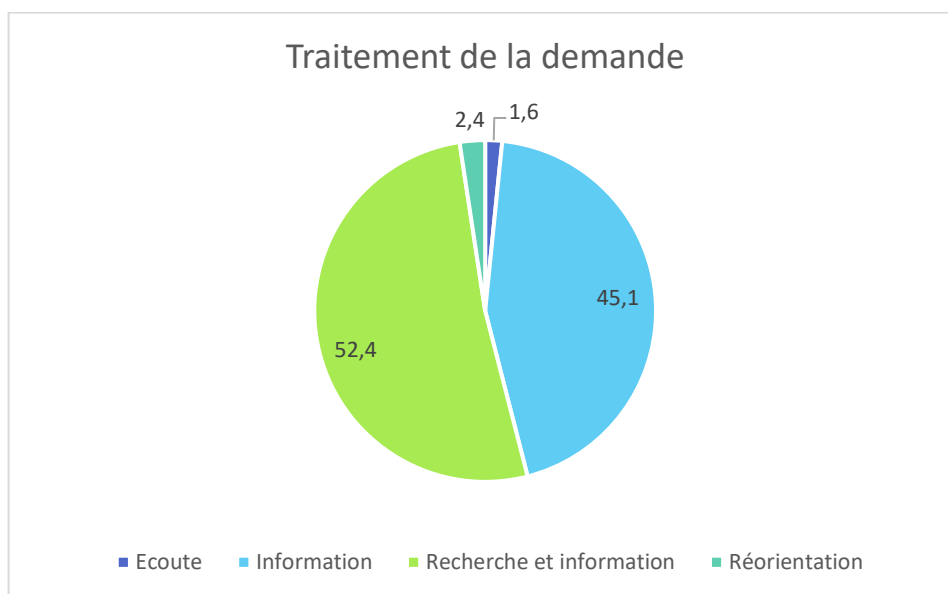
- La famille élargie des jeunes se questionnent sur le **droit familial/civil** (hébergement, droit aux relations personnelles, audition civile et autorité parentale) ainsi que sur le **droit social** (questions en lien avec les conséquences d'une autonomie au sens large – allocations familiales, domiciliation, mutuelle...).



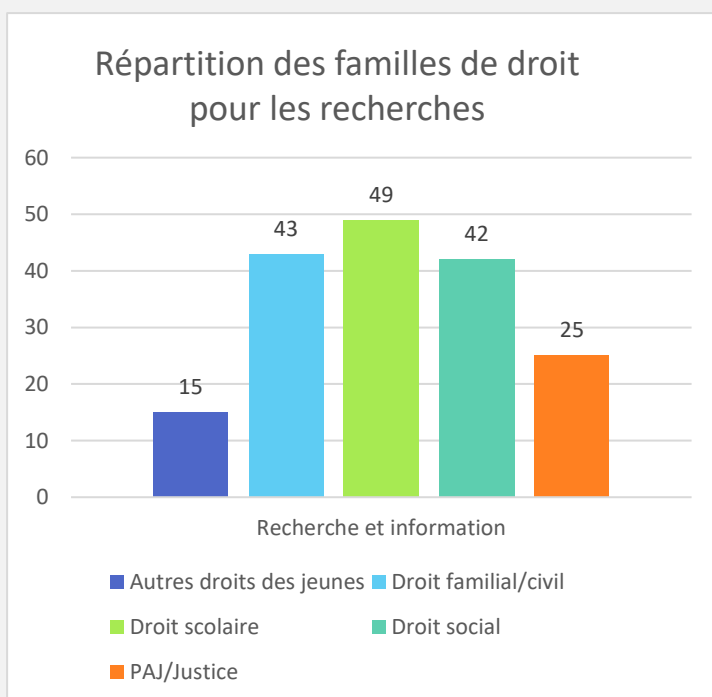
65.5% des consultations émanant des professionnels proviennent du secteur de l'aide et de la protection de la jeunesse. A l'instar des années précédentes, les AMO restent les premiers à s'adresser à nous pour obtenir des informations (35% des demandes « professionnel » totales soit +11% par rapport à 2021). Celles-ci nous consultent en **droit familial/civil** (hébergement, audition civile), en **droit social** (CPAS) et en **PAJ/Justice** (aide à la jeunesse). Les autorités mandantes (15% - stable par rapport 2021) nous consultent pour du **droit familial/civil** (autorité parentale, tutelle civile) et du **droit social** (bail/logement). Les services mandatés (15% - légère hausse par rapport à 2021) nous consultent surtout en **droit social** (bail). A noter que toutes les questions en lien avec la déontologie et le secret professionnel ont été formulées par les services résidentiels de l'aide à la jeunesse.

Les consultations par un membre de Centre P.M.S. ont trait surtout à du **droit familial/civil** (contributions alimentaires, hébergement/audition civile).

Comment la demande a-t-elle été traitée ?



Contrairement à l'année dernière, les demandes ont, à 52,4%, d'abord fait l'objet d'une **recherche** pour communiquer une information juridique correcte et précise à la personne qui nous consulte. Cela s'explique sans nul doute par le fait que l'équipe d'intervenantes sociales était nouvelle (- 1 an d'ancienneté) et donc en cours de formation ; elles avaient dès lors besoin de se renseigner pour donner la bonne information. Cette manière de procéder contribue largement à perpétuer l'image d'un service fiable sur les informations données. De même, la complexification du Droit, de l'accès aux droits et les modifications législatives variées nécessitent d'autant plus une formation continue des travailleurs amenés entre autres à mener des recherches juridiques plus nombreuses.



Les recherches en **droit scolaire** ont eu trait à l'enseignement supérieur (raison pour laquelle l'équipe souhaite bénéficier d'une formation en la matière) et à l'obligation et la fréquentation scolaire. En **droit familial et civil**, les recherches visaient l'autorité parentale et l'hébergement). En **droit social**, il a été nécessaire d'approfondir des recherches concernant l'autonomie, le bail et le CPAS.

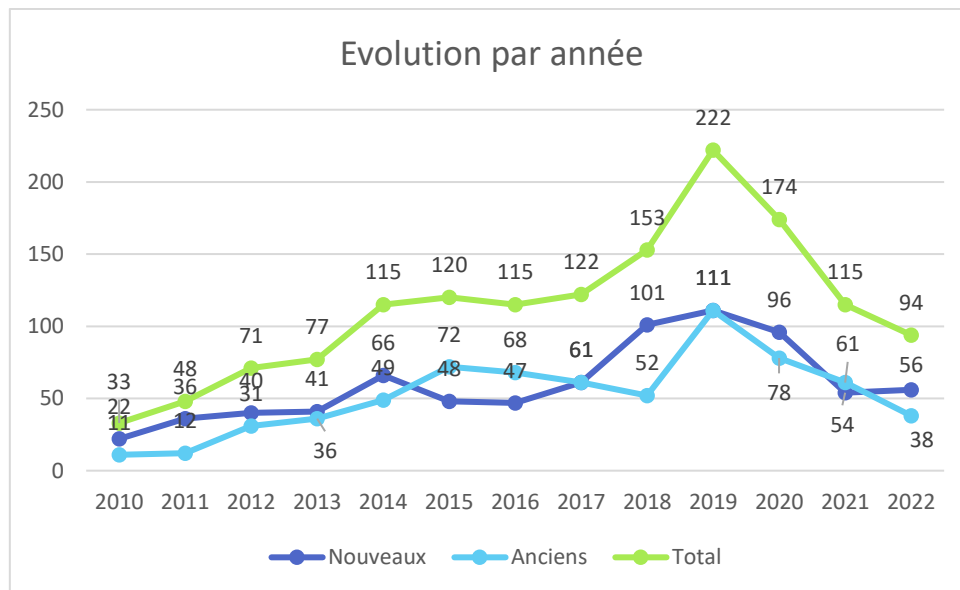
38.6% des demandes ont été rencontrées par une **information** directe dispensée par les intervenantes qui assurent les permanences.

Cette année encore, nous avons moins **réorienté** que l'année précédente (7.9% en 2020, 4.6% en 2021 et 2.4% en 2022). Ce pourcentage est faible. On peut donc en déduire qu'une grosse majorité des demandes relèvent de notre compétence et que nous sommes adéquatement identifiés par les services et les particuliers ou que les possibilités de réorientation sont moindres qu'ailleurs en Fédération Wallonie-Bruxelles. En 2022, les SDJ Lux a notamment réorienté vers le service de médiation scolaire en Wallonie, un avocat ou un syndicat.

b. Les dossiers ouverts

Au-delà de l'information juridique, le Service accompagne les jeunes, leur famille et leurs familiers qui le souhaitent, dans leurs démarches sociales et juridiques, en les associant pleinement au processus d'aide. Il leur donne l'occasion de faire valoir leurs droits, y compris le cas échéant par voie judiciaire.

Nombre de dossiers



Le **nombre total de dossiers traités** en 2022 est cette année encore en chute (- 21 dossiers par rapport à 2021). En effet, l'équipe a traité 94 dossiers sur l'année 2022. Notons toutefois que le nombre de nouveaux dossiers ouverts est en légère augmentation (+2 dossiers).

Cette chute globale s'explique par le fait que l'année 2022 a été teintée par une incertitude quant à la perception des subsides. L'équipe a été composée de 1.5 travailleuses sociales jusqu'au mois d'août ce qui représente une personne en moins par rapport au cadre. Ensuite, nous constatons une chute dans la durée d'ouverture des dossiers. Nous le développerons plus bas, l'accompagnement des jeunes se clôture en moyenne plus rapidement ce qui fait que moins de dossiers sont reportés l'année suivante. La chute globale vient dès lors principalement d'un traitement plus rapide des dossiers puisque le nombre de dossiers ouverts est en légère hausse.

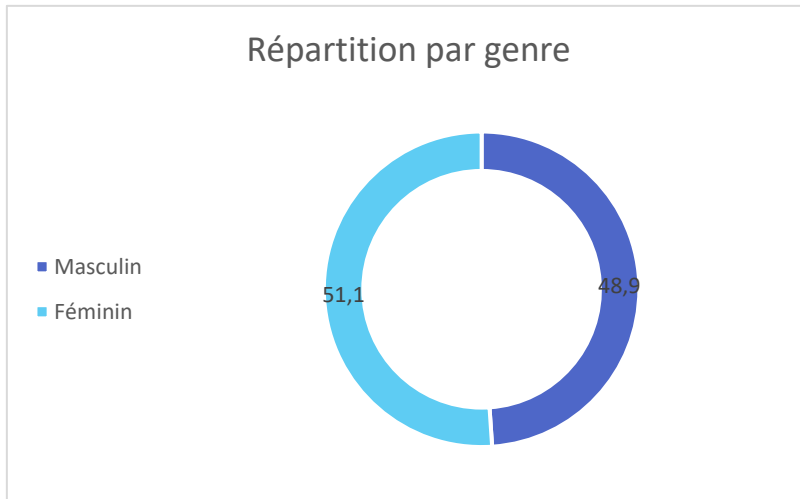
L'ouverture des dossiers est réalisée selon le principe *un dossier par jeune et par matière*⁸.

Le nombre total de jeunes accompagnés en 2022 est de 77 pour 94 dossiers traités. En effet, 64 jeunes ont sollicité un accompagnement pour réaliser des démarches dans une seule famille de droit. 14 jeunes ont rencontré des difficultés se juxtaposant. Ainsi, deux dossiers ont été ouverts pour 12 d'entre-eux et 3 dossiers pour deux jeunes. Certains dossiers sont qualifiés de

⁸ Par matière nous entendons l'une des cinq grandes familles de Droit : droit scolaire, droit familial/civil, aide et protection de la jeunesse/justice, droit social et les autres droits des jeunes.

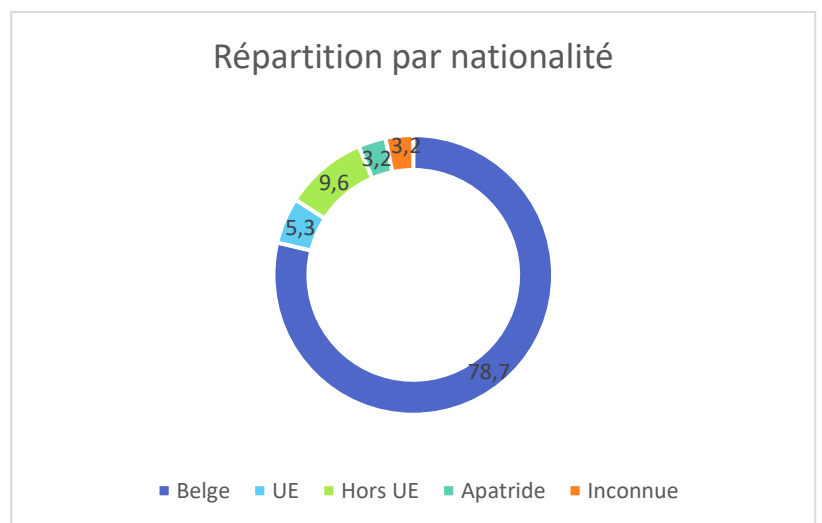
« Mammouth » en regard de la charge importante de travail que cela représente pour le travailleur ; il s'agit bien souvent de dossiers touchant à l'autonomie, au logement, à la santé mentale, aux assuétudes...

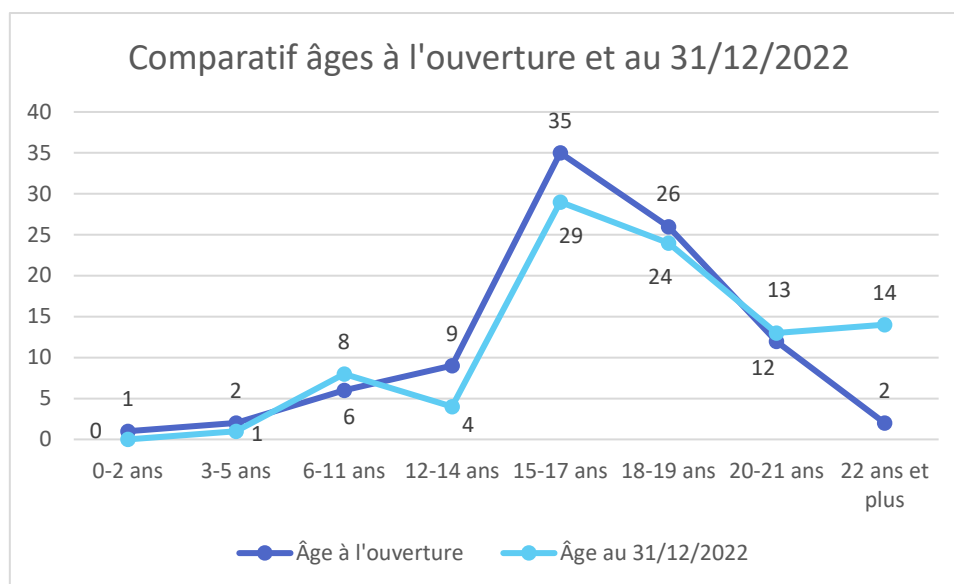
Qui sont les jeunes accompagnés ?



A l'instar de 2021 et des consultations, les **filles** sont légèrement plus nombreuses que les **garçons** à être accompagnées en 2022.

Les jeunes et les familles bénéficiant de notre aide en Province de Luxembourg sont essentiellement des **Belges** (78.7%). La proportion de jeunes provenant d'un autre pays en **U.E.** et **hors U.E.** est stable par rapport aux années précédentes.





Au moment de l'**ouverture du dossier**, 37.6% des jeunes accompagnés ont entre 15 et 17 ans, il s'agit de la catégorie d'âge la plus fréquente. 43.1% des jeunes sont majeurs lorsque les démarches débutent. Les moins de 15 ans quant à eux représentent 19.5% des dossiers.

A noter que plus le dossier dure longtemps, plus l'âge du jeune au **31/12** augmente.

Couverture géographique

L'équipe a à cœur d'être présente sur l'ensemble de notre territoire d'action et se montre accessible et mobile pour pallier les difficultés de mobilité omniprésentes sur notre territoire.



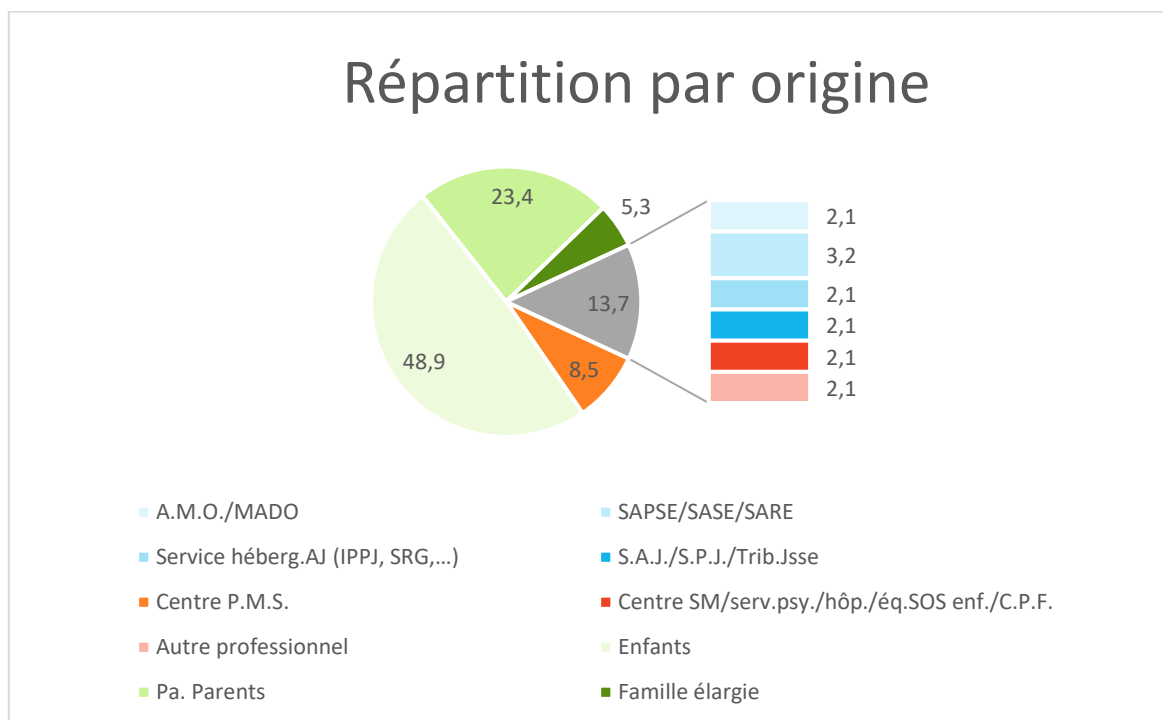
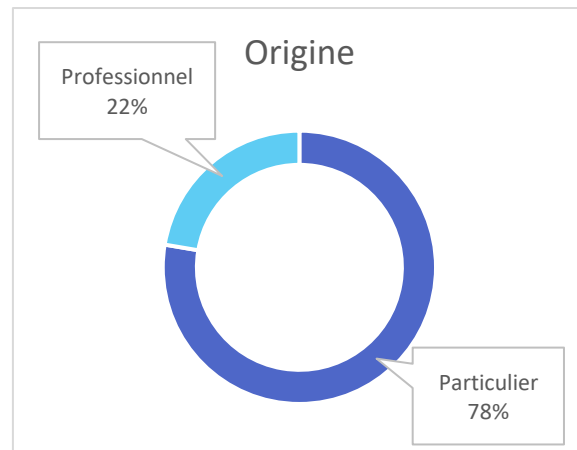
Historiquement, plus nous nous éloignons d’Arlon, moins les dossiers étaient nombreux. Or, comme l’année dernière, en 2022, les dossiers traités pour les divisions de Marche-en-Famenne et de Neufchâteau s’équivalent. En 2022, 6 150 kilomètres ont été parcourus par l’équipe⁹.

Inévitablement, accompagner un jeune dans des démarches fréquentes et régulières voire, selon l’urgence, quotidiennes n’est pas optimal. Raison pour laquelle nous travaillons prioritairement en collaboration, de manière complémentaire, avec les A.M.O. de la Province. L’équipe s’autorise à encourager davantage une autonomisation lorsqu’un accompagnement est sollicité pour des démarches administratives plus lointaines.

⁹ Pour des actions de prévention éducative uniquement.

Quelle est l'origine des dossiers ?

Cette année les **particuliers** ont davantage poussé la porte de notre service « seuls » (77.6% en 2022 contre 58.3% en 2021). Il est à souligner que si nous sommes davantage consultés par les parents, presque la moitié des dossiers sont ouverts à la demande directe des jeunes concernés (48.9%). Les jeunes et leur famille sont orientés vers notre service par des **professionnels** dans 22.2% des dossiers.

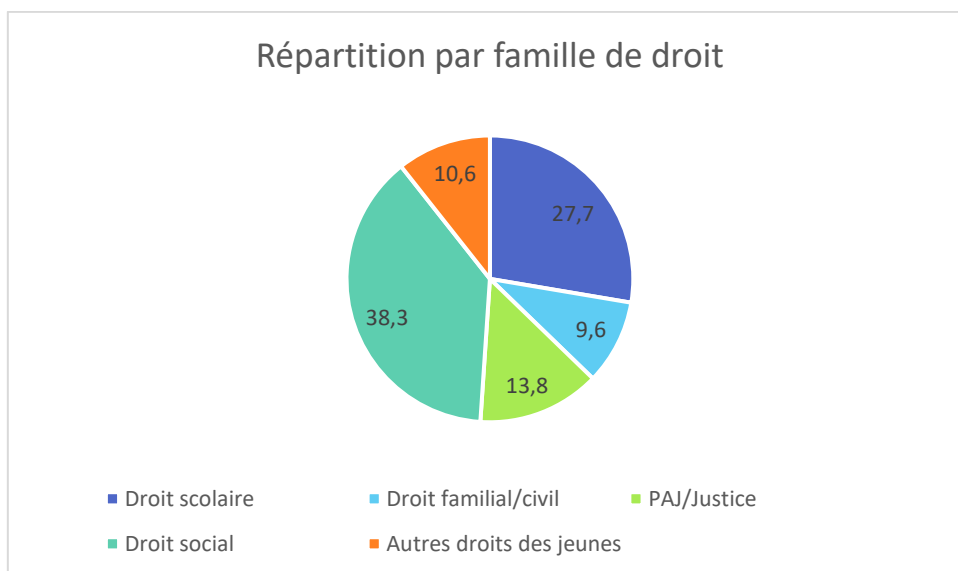


Comme les années précédentes, ce sont d'abord les services du secteur de l'aide à la jeunesse de la Province de Luxembourg (en **bleu**) qui réorientent les jeunes vers notre service (9.5%). Il est intéressant de souligner le faible taux d'ouverture de dossiers orienter par les A.M.O. alors qu'ils sont les premiers professionnels à nous consulter. Cela s'explique par notre complémentarité ; nos collègues nous contactent afin d'obtenir des informations juridiques pour les situations qu'ils suivent. Cette manière de faire est conforme au projet pédagogique commun aux SDJ puisque nous avons la volonté de ne pas nous substituer aux services qui interviennent déjà dans une situation.

Les C.P.M.S., les hôpitaux psychiatriques, Alter&Ego orientent également souvent vers notre service.

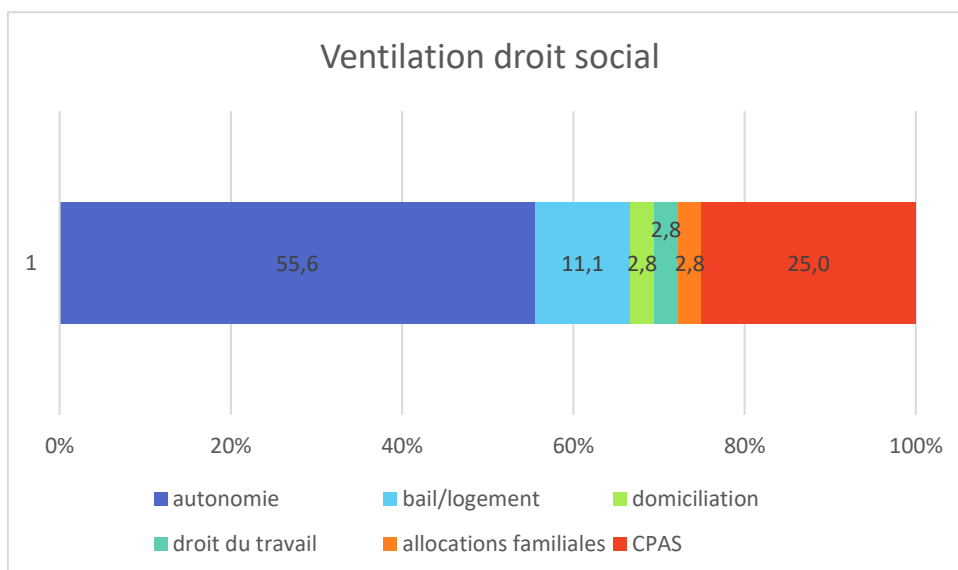
Quel est l'objet des dossiers ?

A l'instar des consultations, les dossiers sont répartis selon les cinq mêmes familles de droit.



Si les accompagnements relevant du **droit social** figurent depuis plusieurs années dans les prédominants, ils se distinguent depuis 3 ans plus fortement (+7.9% par rapport à 2021)¹⁰. Le **droit scolaire**, revient à la seconde place, et augmente de 10.3% au détriment des dossiers en **autres droits des jeunes** (-15.5%) et **droit familial/civil** (-3.4%) qui diminuent. Les dossiers en **aide et protection de la jeunesse/justice** sont stables par rapport à l'année précédente.

Droit social



¹⁰ 36 dossiers sur 94.

Sans surprise, les dossiers **autonomie** poursuivent leur augmentation en 2022 (+4 dossiers, soit 21.3% du nombre total de dossiers traités – nombre en diminution). Si la proportion de ces dossiers se stabilisait ces dernières années (moins de 10% du nombre total de dossiers), nous constatons un bond depuis 2021(13.9%) qui se confirme en 2022. Nous émettons l'hypothèse que les relations familiales ont été mises à mal par les confinements surtout lorsque les liens étaient déjà précaires, poussant certains jeunes à l'autonomie.

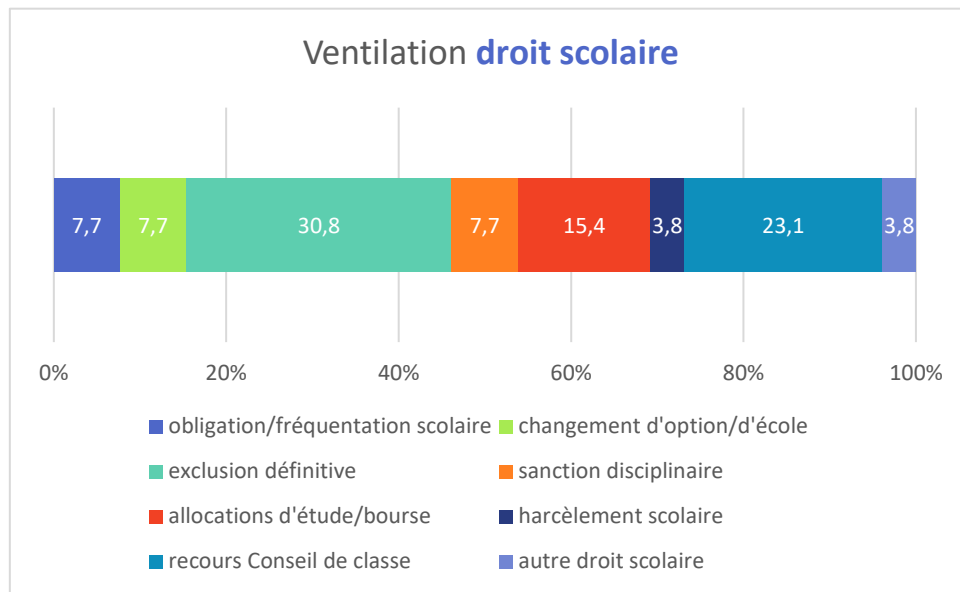
Les dossiers relatifs aux **CPAS** restent élevés bien qu'en légère baisse cette année encore (-9.3%). Enfin, 11.1% des dossiers concernent également des jeunes qui vont vivre seuls puisqu'il s'agit des dossiers relatifs au **logement et contrats de bail**.

Ces dossiers en matière sociale constituent une charge importante de travail pour les intervenantes. En effet, lorsqu'un jeune sollicite une aide pour « se mettre en autonomie », un travail de réflexion et d'accompagnement dans différentes matières va généralement se mettre en place. Ce type de demande nécessite, d'abord, un exercice de clarification afin de s'assurer du type d'aide à apporter (générale ou spécialisée) et des services auxquels s'adresser. Régulièrement, des problématiques telles qu'un renvoi de balle entre l'Aide à la jeunesse et le CPAS font surface. Les démarches administratives pour l'octroi de l'aide générale sont nombreuses en amont en parallèle, et à l'issue de l'introduction de la demande¹¹. En effet, un travail de réseautage doit parfois être (ré)investi ; des problématiques liées au projet d'insertion, aux assuétudes et à la santé mentale ; aux relations avec le bailleur, émergent régulièrement. Ces questions sont d'une réelle importance pour les travailleurs sociaux qui accompagnent ces jeunes souvent isolés et carencés.

Les difficultés inhérentes à l'accès au logement (manque de logements, loyers élevés...) complexifient davantage encore ces mises en autonomie.

¹¹ Veiller au respect de la législation relative au CPAS et de la compétence territoriale, à l'application du protocole de collaboration, anticiper l'application des obligations alimentaires, restaurer/créer une relation de confiance entre le bénéficiaire et l'assistante sociale, régularisation au niveau des mutuelles, allocations familiales, bourses éventuelles, recherche d'un avocat au besoin et introduction d'un recours, projet scolaire ou d'insertion professionnelle,...

Droit scolaire

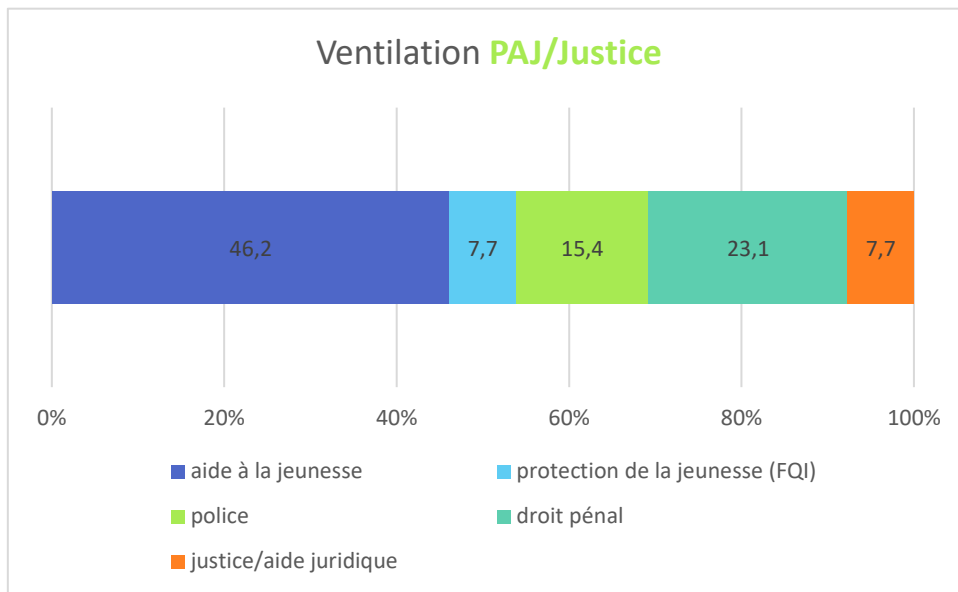


Le SDJ Lux, à l'instar des autres SDJ, est régulièrement identifié comme étant le service « ressource » en la matière. Le droit scolaire est complexe et souvent méconnu.

En 2021, nous nous questionnions sur le nombre étrangement bas des **exclusions scolaires** (2) gérées par le service et postulions que cela était le fait de l'impact des législations scolaires spécifiques au COVID-19, cette année, le service en a géré 8 auxquels s'ajoutent deux dossiers en lien avec une autre **sanction disciplinaire**. Cela nous ramène malheureusement aux chiffres habituels.

En 2022, aucun dossier n'a été ouvert pour accompagner des étudiants du supérieur alors que les consultations en la matière sont en augmentation. Nous postulons que ces étudiants ont davantage besoin d'une information juridique claire et précise plutôt que d'un accompagnement ; ceux-ci ayant bien souvent les ressources suffisantes pour effectuer les démarches seuls.

Aide et protection de la jeunesse/justice

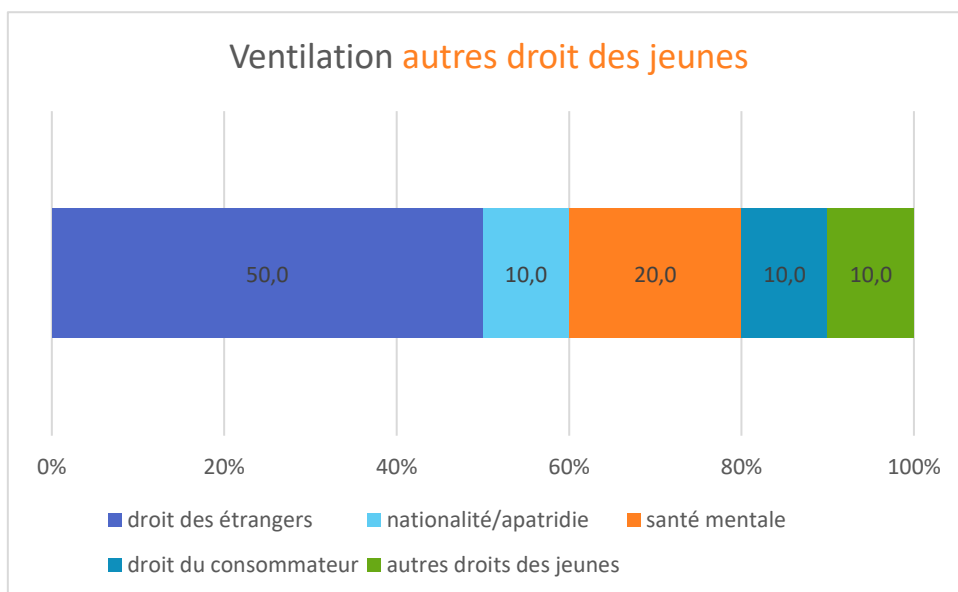


D'année en année, la répartition des dossiers en aide et protection de la jeunesse/justice est identique.

Comme en 2021, nous accompagnons à hauteur de 46.7% des dossiers de **jeunes en difficulté ou en danger** et des jeunes en conflit avec la loi qu'il soient mineurs ou majeurs.

Le secteur de l'Aide et de la Protection de la jeunesse est un des secteurs d'intervention qui reste prioritaire pour le Service. Notre volonté est toujours de recentrer nos actions vers le public le plus fragilisé.

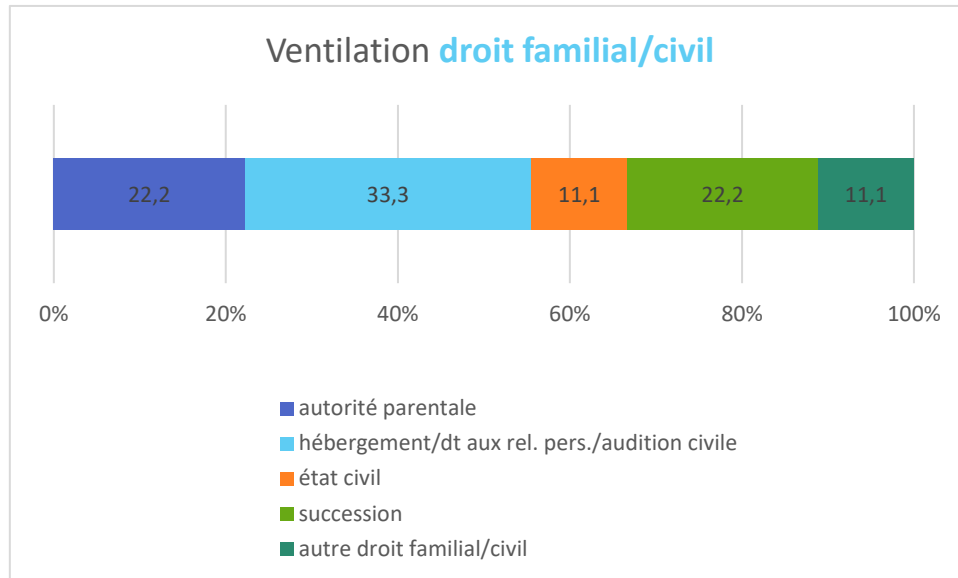
Autres droits des jeunes



Le nombre de dossiers total étant en forte baisse (-20 dossiers, soit 10 dossiers en 2022), tous les objets diminuent également. Ce sont les dossiers relatifs au **droit du consommateur** qui connaissent la plus forte chute (10 dossiers en 2021, 1 dossier en 2022). Les dossiers **santé**

mentale passent de 4 à 2. Enfin, bien qu'ils constituent à eux seuls 50% des dossiers autres droits des jeunes, les dossiers **droit des étrangers** sont peu nombreux et également en diminution (8 dossiers en 2021, 5 dossiers en 2022).

Droit familial/civil



En 2022, le nombre de dossiers en droit familial/civil chute (-3.5%). Cela représente 9 dossiers sur les 94 traités. 3 dossiers sont relatifs à l'**hébergement de l'enfant/droit aux relations personnelles/audition civile** et 2 dossiers pour les objets : **autorité parentale**, **succession**. 1 dossier pour **état civil** et **autre droit familial/civil** (à savoir un dossier relatif à la responsabilité civile).

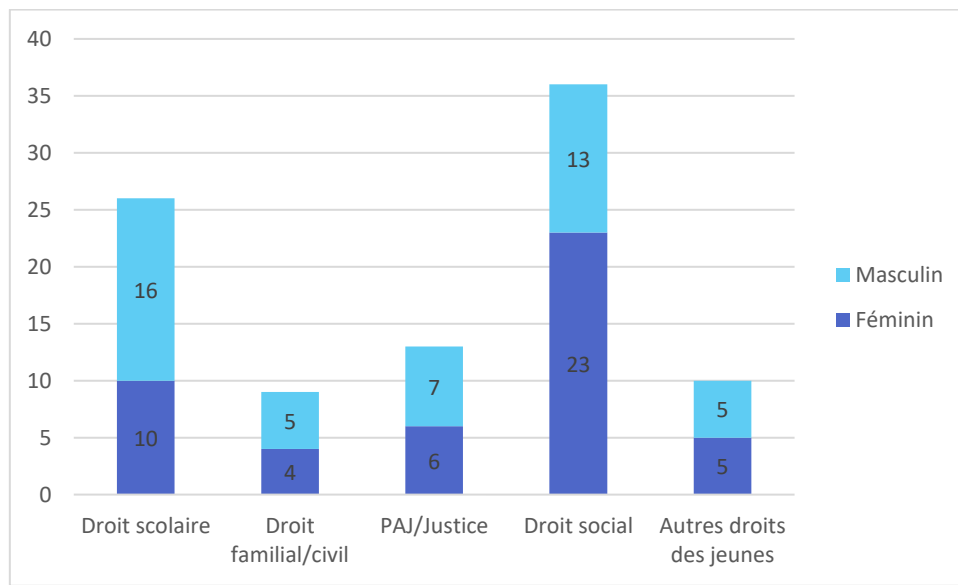
Ce nombre est relativement bas comparativement aux nombres de consultations (72/253). Cela semble sans conteste en lien avec notre positionnement clair aux côtés de l'enfant/jeune et non, des parents notamment dans le cadre des conflits parentaux puisque cela limite notre intervention au stade de l'information.

Nous faisons le constat de l'augmentation de demandes de jeunes présentant des besoins complexes et multiples, avec un long parcours A.J. et/ou de soins. Les jeunes qui fréquentent notre service décrivent régulièrement les décisions d'intervention ou les absences d'intervention comme des violences. Ils peuvent être ambivalents quant à l'accompagnement qu'ils souhaitent et la réalisation des démarches tant sociales que juridiques sont souvent freinés ou sabotés. La mise en place de notre projet de prévention sociale autour de la santé mentale en 2019 est réellement porteuse de sens pour les jeunes et pour les travailleurs. Nous avons de ce fait répondu à un nouvel appel à projets pour poursuivre notre réflexion et continuer de promouvoir le respect

des droits. Nous allons, pour mener à bien ce projet, bénéficier de subsides du SPF Santé via le réseau Mathilda¹², pour engager une personne en qualité de chargé de projet « pair-aidance ».

Afin de réfléchir à notre pratique, il nous a semblé pertinent de croiser les données afin d'affiner notre analyse.

Croisement entre l'objet du dossier et le genre du jeune accompagné.



Pour rappel, 51% des dossiers concernent des **filles** contre 49% de **garçons** accompagnés.

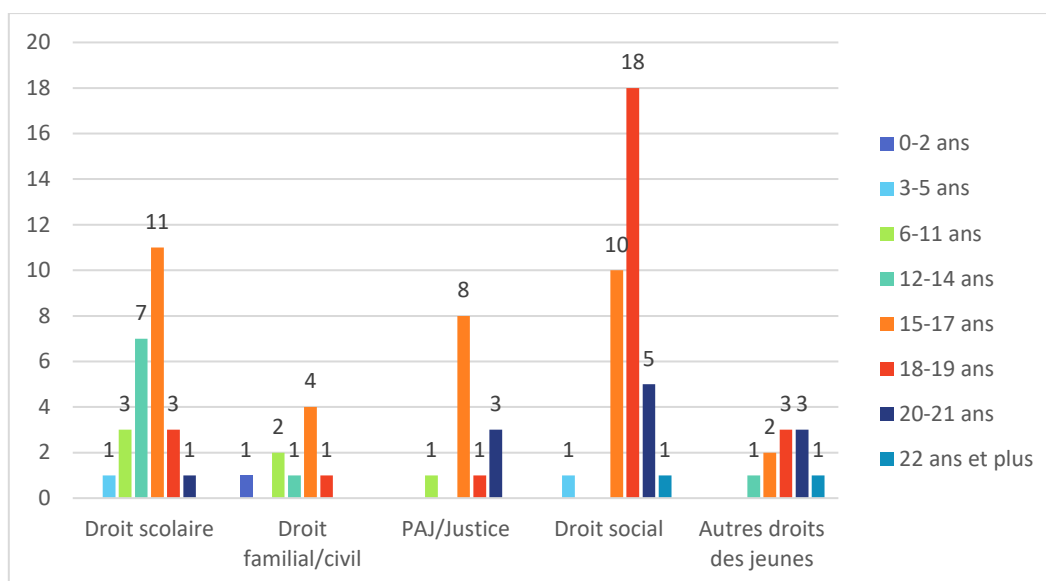
Il y a peu de distinction selon le genre en droit familial/civil, protection et aide à la jeunesse et en autres droits des jeunes. Si ce n'est que les dossiers concernant des jeunes **filles** sont légèrement plus nombreux pour l'autorité parentale et mineur en difficulté ou en danger. Pour les **garçons**, on constate un léger surnombre dans les dossiers mineur en conflit avec la Loi et droit pénal. Notons que les deux dossiers santé mentale concernent des **garçons**.

En revanche, pour ce qui est des dossiers en droit scolaire, nous constatons que les **garçons** sont davantage touchés par des difficultés disciplinaires et les jeunes **filles** pour une contestation de la décision prise par le conseil de classe.

Enfin, les démarches en lien avec le droit social concernent plus de **filles** que de **garçons**. Ainsi, il y a deux fois plus de dossiers ouverts afin d'accompagner des jeunes **filles** dans les démarches en lien avec l'autonomie et le CPAS que de **garçons**.

¹² Dans le cadre du chantier 5 (projets pilotes – âge de transition).

Croisement entre l'objet et l'âge du jeune accompagné à l'ouverture du dossier.



Le croisement des données relatives à l'objet de la demande et à l'âge du jeune lors de l'ouverture de son dossier nous donne quelques indications intéressantes.

Conformément à notre position à côté des jeunes, nous ouvrons des dossiers pour des enfants en bas âge (0-5ans) uniquement dans des thématiques pour lesquelles leur intérêt supérieur pourrait être bafoué (succession, exclusion définitive, logement) et pour lesquels il est clairement dans leur intérêt que nous intervenions pour faire valoir leurs droits.

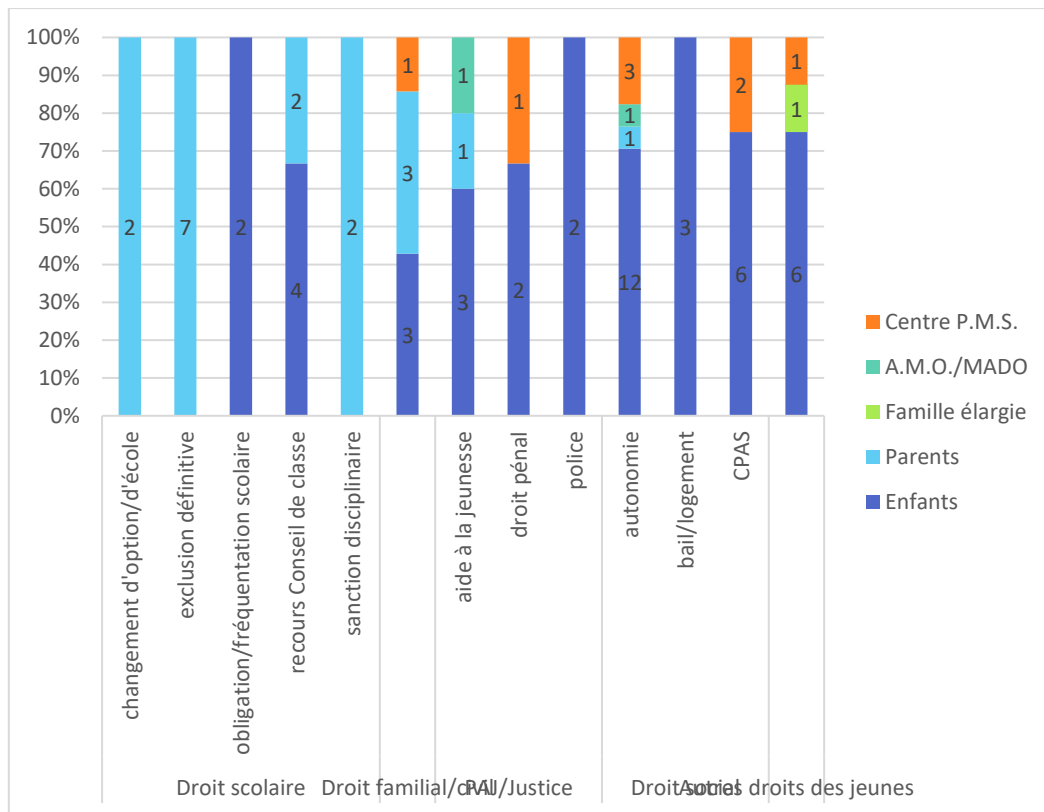
Deux tiers des jeunes accompagnés entre 6 et 14 ans rencontrent des difficultés en lien avec leur scolarité. Cinq jeunes ont fait l'objet d'une sanction disciplinaire ou d'une exclusion définitive. Trois nous ont demandé de l'aide pour faire valoir leur droit à une allocation d'étude. Nous avons également accompagné un enfant dans le cadre d'une audition civile, un jeune en difficulté ou en danger, un jeune dans ses démarches en vue de l'octroi d'un titre de séjour.

A l'instar de 2021, les jeunes de 15 à 17 ans sollicitent notre accompagnement pour du droit social (autonomie et CPAS). Ces deux objets représentent à eux seuls 80% des dossiers en droit social et 30.9%¹³ du nombre total des dossiers. Ces deux thématiques représentent les deux plus élevées parmi l'ensemble des thématiques (respectivement, 21.3% et 9.6%). Nous réitérons par conséquent notre hypothèse selon laquelle les mesures prises en vue de lutter contre le COVID-19 ont dégradé les relations familiales poussant des jeunes prématurément vers l'autonomie.

Enfin, à l'instar des grands adolescents, les jeunes majeurs sollicitent notre accompagnement pour des dossiers autonomie, CPAS, droit pénal et police.

¹³ 24.3% en 2021 et 17.8% en 2020.

Croisement entre l'origine de la demande et l'objet

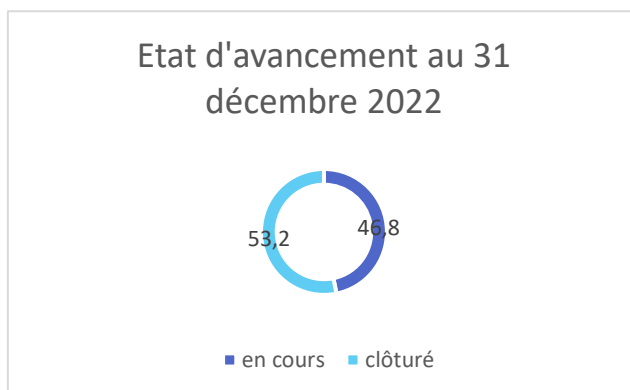


En croisant ces données, nous pouvons constater que les **parents** sont à l'origine de la demande plutôt pour les questions scolaires (changement d'école, exclusion définitive) tandis que les **enfants** s'adressent directement à nous pour les questions en lien avec le droit social (bail, autonomie, CPAS) et les démarches à propos de la police, du droit pénal.

Les agents des **Centres P.M.S.** ont orienté des jeunes vers nous pour des démarches en lien avec l'autonomie, les CPAS, le droit pénal, l'autorité parentale et le droit des étrangers.

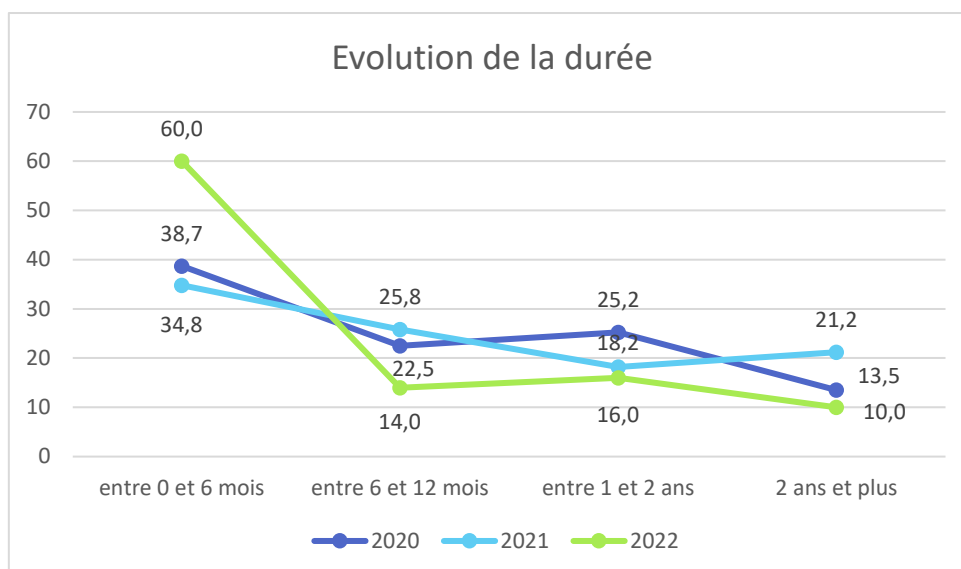
Enfin, les **A.M.O.** nous ont orienté deux jeunes (un concernant l'aide à la jeunesse et l'autre, l'autonomie).

Quelle est la durée des dossiers ?

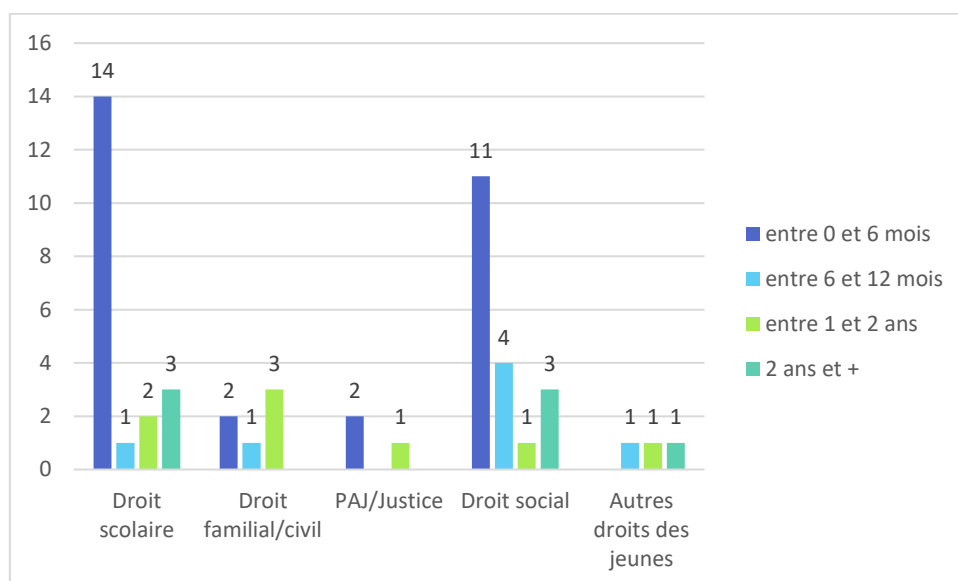


Au 31 décembre 2022, 46.8% des dossiers traités durant l'année étaient encore en cours.

Seuls 16 dossiers sur les 94 traités ont été ouverts avant 2022.



Le graphique est explicite, l'année 2022 connaît un taux de clôture plus rapide que les deux années précédentes. Suites aux conseils de notre inspection pédagogique, nous avons réfléchi aux modalités de clôture afin de ne pas tronquer à la hausse les statistiques avec des dossiers « dormants ». Ainsi, en 2022, 60% des dossiers ont été clôturés endéans les 6 mois contre 34.8% en 2021. Ce taux de clôture plus court explique la chute totale du nombre de dossiers traités en 2022.

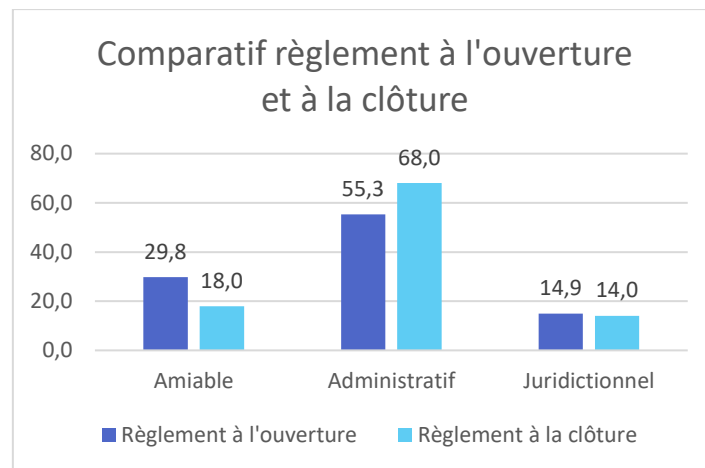


Les dossiers en droit scolaire sont le plus fréquemment clos en moins de 6 mois. Cette année, les dossiers en droit social ont été rapidement traité contrairement aux années précédentes puisque 11 dossiers sur 19 ont été clôturés avant 6 mois. Toutefois, certains de ces dossiers nécessitent un traitement plus long, puisque 4 dossiers sont ouverts depuis plus d'un an et 3 ont plus de 2 ans.

Comment les dossiers sont-ils traités ?

Pour cette partie d'analyse, il importe selon nous de lire les deux prochains graphiques de manière combinée.

De manière stable, le règlement des dossiers s'opère d'année en année, majoritairement, par la voie administrative (+19.7% en 2022), ensuite, de façon amiable (-12.2%), enfin, par la voie judiciaire (-7.5%). Cela dit, il est à noter qu'en regard des années précédant 2018, les résolutions administratives se distinguent plus nettement des règlements amiables et juridictionnels.



Au vu de cette prépondérance de règlement administratif (et du vécu des travailleurs), il semble que notre maîtrise du droit et notre présence (de plus en plus physiquement indispensable) soient souvent nécessaires pour permettre aux usagers d'obtenir davantage le respect de leurs droits fondamentaux. Souvent, il s'avère qu'il ne doit pas être envisagé de recourir aux autorités juridictionnelles. L'analyse du graphique ci-dessous nous montre que les dossiers qui ont d'abord été envisagés selon une résolution amiable évoluent lorsque cela n'a pas fonctionné ainsi vers une résolution administrative plutôt que juridictionnelle.

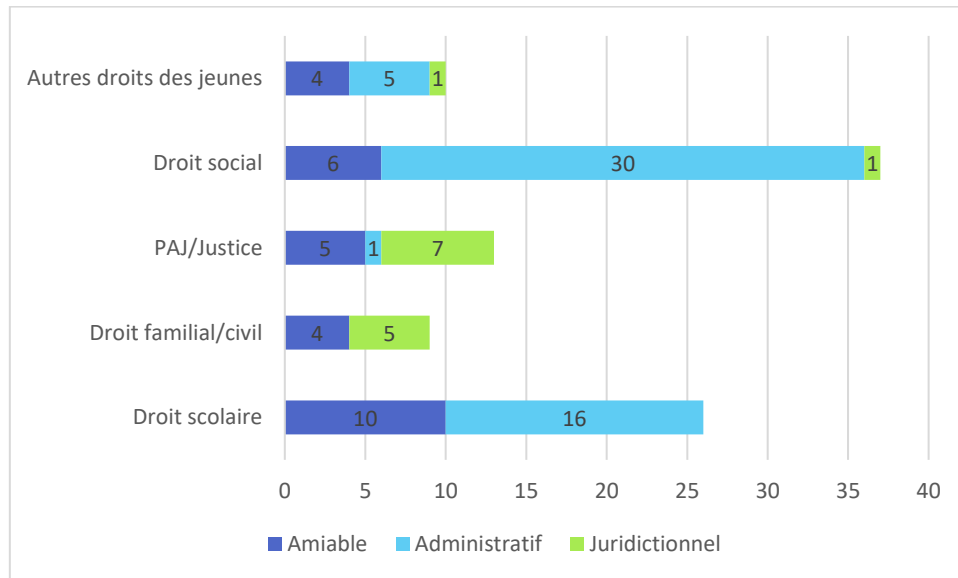
Bien que la voie amiable soit toujours privilégiée et que les usagers soient toujours informés des conséquences financières et affectives d'une action en justice, nous pensons devoir indiquer que les types de règlement dépendent souvent de la matière traitée.

Comme l'indique le graphique ci-dessous et comme nous l'avons déjà souligné l'année passée, les dossiers scolaires sont très peu portés devant les juridictions (voir pas du tout en 2022) parce que fort de notre expérience, nous savons que peu de décisions rendues par les Pouvoirs Organisateurs sont infirmés, même lorsque la procédure n'a pas été respectée ou est vidée de son sens.

A cette grille de lecture, nous pensons devoir apporter quelques éléments : d'abord, peu d'avocats travaillant dans l'aide juridique sont spécialisés en droit scolaire. Nous collaborons essentiellement avec un avocat du barreau de Namur. Ensuite, les indemnités de procédures, si elles sont nulles dans les matières sociales ou protectionnelles, peuvent rapidement être élevées

pour cette matière particulière. Enfin, si une exclusion scolaire est lourde en conséquence dans le parcours du jeune, celui-ci ne souhaite parfois pas réintégrer l'établissement ou aller au bout de la procédure.

Elément intéressant à noter cette année encore en ce qu'il renforce le constat d'une augmentation des demandes et accompagnements du volet plus « répressif » dans la famille de droit « PAJ/Justice », elle comporte le plus grand nombre de dossiers avec une action judiciaire.



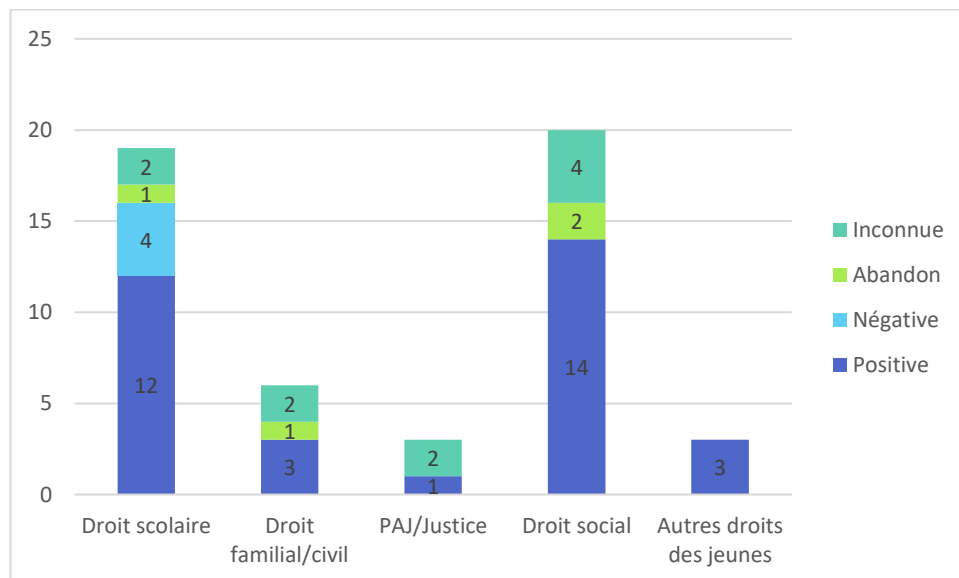
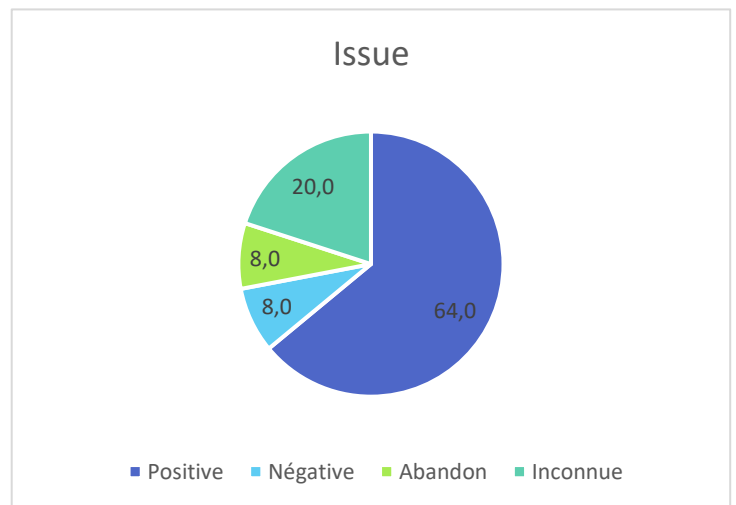
Concernant le droit social, le [règlement administratif](#) est la voie la plus fréquemment envisagée. Il nous semble que souvent les CPAS entretiennent une certaine méfiance vis-à-vis des jeunes leur formulant des demandes d'aide. Lorsque le jeune omet de communiquer certaines informations au service social, il arrive que cette attitude soit sanctionnée par un retrait définitif de RIS quand, parfois, le problème provient d'abord d'un problème de communication, de confiance, et non d'une intention frauduleuse du jeune.

Le délai de traitement des demandes devant les Tribunaux du travail étant toujours relativement long et les jeunes dans des situations de précarité, il nous semble essentiel de pouvoir être un facilitateur de lien entre le jeune et le CPAS afin de faire respecter les droits et obligations de chacune des parties.

Les dossiers en droit familial/civil ont davantage de [résolution judiciaire](#) car il s'agit de dossiers pour lesquels l'action est déjà en cours (préparation d'un jeune à une audition devant le juge de la famille) ou pour lesquels la voie juridictionnelle est la seule envisageable (succession, obtention de dommages et intérêts).

Quelle est l'issue des dossiers ?

Le nombre d'**issues positives** est de manière stable depuis 4 ans majoritairement positif.



Le pourcentage d'**issues négatives** augmentent légèrement cette année (+3.5%) mais demeure dans une moyenne basse sur la période de ces 8 dernières années. Cette augmentation s'explique indéniablement suite à l'augmentation du nombre de dossiers en droit scolaire. En effet, il s'agit de la seule famille de droit qui connaît des **issues négatives**. Cependant, il faut relativiser ce constat : sur les 19 dossiers traités en droit scolaire, seuls 4 ont abouti négativement tandis que 12 dossiers ont connus une **issue positive**.

Sans surprise, la moitié des dossiers ayant comme issue l'**abandon** se retrouve en droit social (autonomie et CPAS). Pour rappel, il s'agit des dossiers les plus fréquents et souvent longs à aboutir.

Les actions de prévention sociale

Groupe inter-SDJ relatif au droit scolaire

Ce groupe rassemble depuis près de deux décennies des travailleurs des différents SDJ (Namur, Liège, Mons-Charleroi, Bruxelles et Province de Luxembourg) dans le but de travailler sur les questions inhérentes au droit scolaire.

En 2022, le groupe a décidé de marquer un temps d'arrêt et de recul par rapport au travail effectué jusque-là afin d'envisager l'avenir. Trois thématiques ont été retenues en raison de l'actualité qui les traversent pour être travaillées sur du long terme. Il s'agit des **aménagements raisonnables**, de la **fréquentation scolaire** et des **exclusions définitives**.

Les difficultés en lien avec les **aménagements raisonnables** sont de plus en plus fréquentes dans les demandes qu'on nous formule (refus d'application, manque d'informations...). Aussi, plusieurs actions sont envisagées par le groupe : rédaction d'une fiche d'information, organisation d'une journée d'étude (automne 2024).

Le groupe a créé une vidéo sur la **fréquentation scolaire** à destination des jeunes. Le montage ainsi que la publication se feront début 2023.

Enfin, le groupe poursuit, en parallèle, le recueil et l'analyse des statistiques sur les situations d'**exclusions définitives** rencontrées par les différents SDJ afin d'en tirer des constats communs qui pourront faire l'objet de recommandations.

- Dates des réunions : 25 mai, 9 août, 4 novembre, 6 décembre, 14 décembre.

« L'as de l'A.S. » - Jeu sur l'accrochage scolaire

Partant des constats selon lesquels les jeunes et leur famille ont une méconnaissance du cadre, des règles scolaires et des services qui gravitent autour de l'école, un groupe de travail s'est mis en place pour réfléchir à ces questions en 2008. Il était composé du SDJ, des médiateurs scolaires actifs en province de Luxembourg et des criminologues attachés aux trois divisions du Parquet de la Province de Luxembourg.

Après plusieurs années de travail, le groupe a créé un outil ludique, l'as de l'A.S., poursuivant deux objectifs : d'une part, informer les jeunes sur la législation scolaire et les services existants, et d'autre part, recueillir leur parole sur le bien-être à l'école. La création du jeu a été soutenue financièrement par les 3 CAAJ de la Province de Luxembourg.

Le SDJ se charge de la coordination du projet (partenariat, diffusion de l'outil, animations, regroupement des données collectées...).

Quelques exemplaires du jeu ont été déposés chez des services partenaires sur l'ensemble de la Province de Luxembourg en vue de leur permettre d'être autonomes. Par conséquent, plusieurs animations effectuées en 2022 ont été planifiées à leur initiative et se sont déroulées sans la présence du SDJ (qui reçoit les données recueillies sur le bien-être à l'école). Elles ne sont donc pas reprises dans ce rapport d'activité.

Nous constatons maintenant **une fidélité de la part de certains établissements scolaires**. Cela remplit l'objectif initial qui vise à pérenniser les collaborations dans le temps pour aboutir à une mise en projet avec les partenaires sur base des éléments exprimés par les élèves.

Des **demandes d'utilisation émanant de l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont par ailleurs été formulées**. Afin de pouvoir répondre positivement à celles-ci, **les autres Services droit des jeunes sont associés au projet**. Un exemplaire de l'outil est mis à leur disposition.

En 2022, nous avons poursuivi l'action entamée en 2021 visant à optimiser le recueil de la parole des jeunes. En effet, les animations réalisées nous permettent de recueillir depuis des années la parole des élèves sur le bien-être à l'école. Jusqu'à présent, les données recueillies faisaient l'objet d'une analyse qui était relayée aux directions des établissements scolaires concernées.

Afin d'optimiser ce recueil et de pouvoir exploiter les résultats à plus grande échelle, nous avons, en 2021, collaboré avec des chercheurs de l'HENALLUX en vue de créer un outil. Celui-ci a été testé et adapté grâce au retour des élèves. Un groupe de travail composé d'AMO, de la criminologue de parquet, de CPMS et du SAS a été constitué pour enrichir les réflexions qui feront l'objet d'un rapport sur le bien-être des jeunes dans les établissements scolaires de la région.

Malheureusement, les mesures prises pour lutter contre le COVID-19 ne nous ont pas permis de respecter l'agenda initial. Le recueil des données a pris du retard car des animations ont dû être postposées. En 2022, nous avons pu encoder les données recueillies dans le logiciel de traitement statistiques SPSS. Les données ont commencé à être analysées en collaboration avec les AMO Chlorophylle et Média. Jeunes.

En 2023, nous finaliserons l'analyse quantitative des données recueillies (471 questionnaires) et rédigerons un rapport de recherche relayant la parole des élèves en termes de bien-être à l'école.

Ce rapport sera diffusé largement et fera l'objet de moments de restitution/échanges.

Nous réfléchissons également à la poursuite de l'analyse par une approche qualitative. Cela est réfléchi avec les chercheurs de l'HENALLUX notamment dans le cadre du projet INTERREG.

Enfin, nous gardons en tête la nécessité d'adapter l'outil à l'enseignement spécialisé. Malheureusement, la charge de travail et les conséquences de la pandémie vécue en 2020/2021 nous ont contraints à mettre cette réflexion en stand-by.

- Dates des réunions : 25 janvier (évaluation), 6 mai (finalisation de l'encodage), 18 mai, 31 mai, 12 juillet (réunion de suivi avec les agentes de prévention des trois divisions).
Analyse des données : 14 septembre, 12 octobre, 3 novembre, 16 novembre, 5 décembre.
- Dates des animations :
 - Institut Communal d'Enseignement Technique (ICET) à Bastogne : 17 janvier (1 classe).
 - Institut Sainte-Marie Arlon (ISMA) : 7 mars, 8 mars.
 - Service d'Accrochage Scolaire Emergence : 19 mai.
 - Centre Croix-Rouge de Stockem : 6 avril, 20 avril, 3 novembre.
 - Athénée royale de Neufchâteau : 8 novembre (3 animations simultanées), 10 novembre.
 - Athénée royal de Bastogne : 15 novembre (3 animations simultanées), 24 novembre (3 animations simultanées).
- Autres dates :
 - Présentation de la collaboration et méthodologie de recherche au colloque organisé par l'association internationale pour la formation, la recherche et l'intervention sociale (AIFRIS) : 5 juillet (réunions préparatoires : 10 janvier, 28 janvier, 25 mai, 22 juin, 24 juin, 4 juillet).
 - Présentation de l'outil dans le cadre du certificat en accompagnement de l'accrochage scolaire et social (organisé de l'université de Namur) : 18 novembre.

La santé mentale, il faut qu'on en parle !

Ces projets sont menés en partenariat avec le SDJ Namur.

Les jeunes et la santé mentale : vers un outil de déstigmatisation

Notre service a fait le constat il y a plusieurs années de l'augmentation de consultations et d'accompagnements de jeunes présentant des besoins complexes et multiples avec des parcours en Aide et Protection de la jeunesse et/ou de soins. Si les demandes qui nous sont adressées ne relèvent jamais seules de la santé mentale, cette dernière complexifie souvent les démarches et leurs aboutissements. L'équipe a une impression d'impuissance face à ces problématiques connues des services sociaux et autorités compétentes.

Entre 2019 et 2021, nous avons mené un projet de prévention dans l'objectif de comprendre les freins au droit à la santé mentale du jeune. Dans un premier temps, nous sommes allés à la rencontre de jeunes et de professionnels afin de recueillir leur récit. Ceux-ci ont fait l'objet d'une

analyse croisée consignée dans un rapport de recherche¹⁴. Quatre capsules vidéo¹⁵ créées avec les jeunes participants ont été réalisées pour contribuer à déstigmatiser le secteur du soin en santé mentale.

Le rapport de recherche-action ainsi que la capsule vidéo traitant du secret professionnel ont fait l'objet d'une **présentation lors d'un colloque organisé le 10 octobre par le Crésam à Charleroi** : « Santé mentale et jeunes : comment se construire dans la société d'aujourd'hui ? ».

Mes droits sont covid de sens

« A 15 ou 45 ans, notre avis compte tout autant ». Tels sont les propos d'une jeune ayant participé à ce projet intitulé « mes droits sont covid' de sens ». Les jeunes ont besoin de s'exprimer et d'être pris en compte dans les décisions qui concernent leur quotidien. Il est essentiel, y compris en temps de crise, de leur donner une place dans la société. En effet, ils le disent explicitement, « participer » donne un sentiment d'appartenance et d'existence. Les jeunes ont des choses à dire et savent mieux que personne ce qu'ils vivent et ressentent.

Si ce projet s'inscrit dans la droite ligne des quatre vidéos mentionnées ci-dessus, il s'enracine également dans une période d'« après-crise sanitaire ». Nous avons constaté, grâce au questionnaire mis en ligne au début du projet pour recueillir la parole des jeunes, qu'il avait été difficile pour eux de donner leur avis durant les moments forts de la pandémie mais aussi qu'ils voulaient maintenant ouvrir une nouvelle page et entendre parler d'autres sujets que ce virus ou ces conséquences sur eux. Nous nous sommes également rendu compte que le droit à la participation des jeunes, pourtant inscrit à l'article 12 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, reste une notion floue pour les principaux concernés.

Les activités réalisées ensuite ont poursuivi l'objectif d'éclaircir ce droit à la participation non seulement dans leur quotidien de jeunes mais aussi en tant que futur adulte.

Les trois outils de prévention réalisés sont visionnables par tout un chacun mais se destinent principalement aux professionnels en contact avec les jeunes. Au sein d'une classe, d'une maison de jeunes, d'une section hospitalière ou résidentielle par exemple, les travailleurs de terrain peuvent les visionner et ouvrir le champ des possibles afin que ce droit ne soit pas juste un outil à la mode mais devienne effectif dans l'esprit de tous.

Actions menées

Ce projet s'est déroulé en trois temps.

¹⁴ Téléchargeable sur notre site internet www.sdj.be.

¹⁵ Visibles sur notre site internet www.sdj.be.

Questionnaire “Mes droits sont covid de sens” mis en ligne le 28 avril 2022 sur le site du SDJ et sur les réseaux sociaux.

Pour recueillir la parole des jeunes sur leur vécu de la période “covid”, leur droit à la participation et leur vie quotidienne durant la pandémie, nous avons décidé d’aller à leur rencontre par le biais d’un questionnaire. Celui-ci a été mis en ligne le 28 avril 2022. Exemples d’énoncés se trouvant dans le questionnaire¹¹⁶ : “Mon ressenti vis-à-vis de la pandémie au niveau familial”, “Mon avis sur les moyens pour donner la parole aux jeunes”...

Une vidéo d’accroche réalisée avec RTA a également été diffusée pour susciter la participation des jeunes au projet. Enfin, notre but étant de toucher un maximum de jeunes, nous avons réalisé un prospectus qui a été distribué dans les rues de Namur et d’Arlon. Le questionnaire a également été distribué dans une IPPJ. Nous l’avons laissé à disposition durant trois mois. A noter que nous avons laissé la possibilité aux répondants de choisir la manière la plus adaptée pour eux de compléter le questionnaire (rédaction, enregistrement vocal, entretien avec un travailleur du SDJ). Au terme du questionnaire, les jeunes avaient la possibilité de nous laisser un moyen de contact nous permettant de les tenir informés et de les impliquer dans la suite du projet.

49 jeunes ont complété le questionnaire.

Activités organisées avec un groupe de jeunes

Nous voulions ensuite créer un outil de sensibilisation avec un groupe de jeunes sur base des données recueillies dans les questionnaires. Face à la difficulté de constituer un nouveau groupe de jeunes en Province de Luxembourg, sur conseils des agents de prévention des trois divisions, nous avons décidé de collaborer avec un service disposant d’un groupe déjà formé. Plusieurs maisons de jeunes ont été démarchées. Finalement, nous nous sommes tournés vers le Service d’accrochage scolaire Emergence.

Nous y avons réalisé deux ateliers en partenariat avec Géraldine Henneaux, coach de participation du Réseau de soin Mathilda. Ces activités avaient pour objectif d’échanger avec les jeunes sur leur droit à la participation (quelle connaissance en ont-ils ? le font-ils valoir au quotidien ? comment faire en sorte qu’il soit davantage effectif ?).

Réalisation d’une vidéo intitulée « une histoire de participation »

Plusieurs rencontres ont été organisées avec RTA et les jeunes afin de scénariser la vidéo (corédaction, tournage, enregistrement des voix). Le travail mené avec les jeunes a abouti à la création d’une vidéo appelée : “une histoire de participation”. En effet, les ateliers menés avec les jeunes ont mis en exergue des éléments essentiels aux yeux des jeunes pour garantir leur recours

¹⁶ Pour accéder au questionnaire : <http://www.sdj.be/mesdroitssontcoviddesens/>

au droit à la participation. Cette vidéo aborde ces points en présentant un exemple concret. Elle est constituée de quatre parties :

1. Un jeune exerce son rôle de délégué de classe. Il demande à l'ensemble de sa classe ce qu'ils veulent améliorer dans leur école. Ces propositions seront transmises au conseil de participation. A travers cette première scène, les jeunes veulent partager le fait qu'ils se sentent parfois peu impliqués car ils savent que les adultes ne les écoutent pas. Mais aussi, ils rappellent que certains élèves font le choix, et ont le droit, de ne pas participer.
2. La seconde scène montre le délégué de classe relayant les idées de ses camarades lors du conseil de participation. Les jeunes ont créé cette séquence afin de montrer deux contrastes : la réticence et le désintérêt de certains adultes et la volonté d'autres de répondre positivement aux jeunes.
3. Ensuite, dans un troisième temps, un adulte se dirige vers les archives où il classe les suggestions des élèves, les faisant tomber dans l'oubli. Par cette séquence, les jeunes ont dénoncé l'absence de retour, de suites données à l'implication et le fait que rien ne change.
4. À l'inverse, la dernière scène montre que la suggestion d'un jeune a été prise en compte par un adulte et que le projet se concrétise réellement. Les jeunes veulent se sentir écoutés, pas seulement entendus. Pour eux, être écoutés, c'est le fait d'agir, de faire quelque chose de leur parole. Ils participent en transmettant leurs propositions aux adultes, ils veulent que cela aboutisse à du concret et que le droit à la participation ne soit pas uniquement un droit de papier.

Des actions similaires ont été menées par le SDJ Namur et ont abouti à la création de deux courtes vidéos.

Les suites à donner au projet/diffusion des vidéos

Les vidéos seront disponibles sur nos réseaux sociaux et sur notre site internet. Elles seront également envoyées à d'autres services sociaux (aide à la jeunesse, santé mentale...) accompagnées d'une note explicative à destination des professionnels soucieux de travailler ce droit avec leur public. Cet écrit se présentera de la manière suivante :

- a. le cadre juridique du droit à la participation
- b. les constats et les conseils faisant suite à nos activités
- c. Des idées pour utiliser nos vidéos afin de discuter du droit à la participation avec des jeunes et rendre effectif et concret ce droit fondamental Ce document est amené à évoluer au gré des rencontres avec les autres services et les jeunes.

Un moment convivial est prévu avec les jeunes participants pour visionner les vidéos et échanger, avec eux, sur le contenu de la note.

- Dates de réunion : 24 janvier, 4 février, 14 février, 17 février, 24 février, 8 mars, 25 avril, 9 août (atelier de corédaction), 25 août, 9 septembre, 14 septembre (présentation du projet

aux jeunes de la Maison de Jeunes de Bertrix), 22 septembre, 28 septembre, 12 octobre, 21 octobre, 25 octobre, 2 novembre, 8 novembre, 15 novembre, 16 novembre, 28 décembre (réunion d'évaluation).

- Animations avec les jeunes du SAS Emergence : 23 septembre, 6 octobre, 18 novembre, 23 novembre, 25 novembre et 2 décembre (tournage).

La santé mentale, il faut qu'on en parle !

Les Conseils de Prévention d'Arlon et de Namur ont décidé de soutenir la continuité de notre projet « Les jeunes et la santé mentale, vers un outil de déstigmatisation » dans le cadre du triennat 2022-2024.

L'objectif de ce troisième projet en lien avec la santé mentale des jeunes est de donner suite au projet finalisé en 2021 et d'apporter un changement au-delà de la sensibilisation et de l'interpellation.

Lors du premier projet, nous avons interrogé Lucette, une jeune fille habitant en Province de Luxembourg sur ses éventuelles recommandations en termes de déstigmatisation des dispositifs de santé mentale auprès des jeunes. Celle-ci nous a fait part d'une idée qui, selon elle, aurait un impact réel chez les jeunes, elle nous parle du témoignage par les pairs :

"I2: Par rapport à tous ces services je reviens avec ma question est-ce que tu as des recommandations, des pistes d'améliorations, des freins que tu aurais eus avec eux ?

(...)

L : Oui à part venir dans les écoles parce que les jeunes voilà, on les trouve principalement à l'école et en journée si on veut vraiment rassembler les jeunes parce que si on organisait une conférence, une conférence c'est peut être un grand mot mais qui comme jeune iraient de lui-même si enfin les jeunes qui ont envie de s'en sortir peut-être viendront mais qui dans les jeunes viendraient volontairement il y en a beaucoup que ça n'intéresserait pas, je ne mets pas tout le monde dans le même sac encore une fois enfin voilà je sais que ... mais il y en a beaucoup que c'est pas leur centre ils se diraient moi j'ai pas besoin de savoir ça je sais déjà ou alors ça va. Oui dans les écoles principalement parce que là c'est quelque chose qui est imposé et heu voilà peut-être quelque chose d'un peu plus choquant beaucoup plus, je trouvais que la façon que les AA procèdent (les Alcooliques Anonymes) c'est plus percutant en fait là tout de suite tu entends plus rien dans la classe et tout ça parce que c'est des gens qui racontent vraiment leur parcours de vie.

I : Leur témoignage.

*L : Comment ils en sont arrivés là et moi je me dis que ça serait beaucoup plus percutant en fait limite qu'il ... comme vous disiez au tout début des phrases choc des choses comme ça en fait **entouré de jeunes qui viennent expliquer leur parcours** peut-être et avec ... entouré des psychiatres, des éducateurs et tout ça comme je vous ai dit dans ce milieu-là parce que ça c'est ... Je trouve que **c'est bien plus percutant** que bon voilà quelqu'un qui se renseigne sur le sujet et qui vient faire un PowerPoint c'est voilà oui, il y en a qui écoutent, mais il y en a qui écoutent pas non plus parce que oui franchement les personnes qui venaient vraiment témoigner ils n'avaient même pas peur c'est comme si moi aujourd'hui je raconte mon parcours j'en ai même plus honte je raconte ce qui m'est arrivé et comment je l'ai vécu et tout ça et là c'était pareil c'était des gens qui voilà qui disaient voilà moi un jour je dormais on m'a retrouvé devant ma porte en train de dormir dans ma pisse dans mon vomi et **en entendant tout ça voilà et tu te dis woua enfin voilà quoi les gens qui en parlent c'est peut-être plus, ça peut provoquer peut-être quelque chose, une autre réaction en fait de la part des jeunes, je ne sais pas, je vois plus un truc comme ça enfin si on veut donner une image.***

I : Il y a de l'idée, ça peut être chouette.

L : Faire peut-être comme je fais avec vous mais devant un public et trouver des jeunes qui seraient, qui se prêterait à faire ça qui se sentiraient d'attaque qui se sentiraient en paix avec leur passé pour pouvoir faire ça quoi, parce que c'est vrai on a toujours peur d'être jugée ou de choquer quelqu'un ou je ne sais pas moi mais bon, c'est ...

Trois ans plus tard, l'idée de Lucette a fait son chemin et pas qu'un peu car le SDJ l'a prise au mot et débute un projet dont l'objectif principal est de former des jeunes témoins à aller à la rencontre de leurs pairs notamment dans les écoles comme le proposait très justement Lucette. Précisons que Lucette a accepté de poursuivre le projet avec nous et de concrétiser son idée.

Objectifs du projet

Nous souhaitons réaliser des interventions de jeunes « témoins du vécu » auprès de groupes de jeunes afin de contribuer à lever certains freins. Nous sommes persuadés que parler de soin en santé mentale, échanger sur des expériences contribue véritablement à sa déstigmatisation et « favorise l'émancipation, l'autonomisation, la socialisation, la reconnaissance, la valorisation, la responsabilisation, la participation et l'acquisition ou la reprise de confiance en soi des jeunes, de leur famille et de leurs familiers » tel que prévu à l'article 3 du Décret Code.

Pour ce faire, la méthodologie de la pair-aidance semble tout à fait convenir pour agir sur les freins identifiés par la recherche-action. En effet, nous sommes persuadés que les discours seront

accueillis différemment s'ils viennent de jeunes ayant vécu des difficultés similaires plutôt que venant d'adultes ou de professionnels. Et par la même occasion, nous partons véritablement d'une idée soumise par les jeunes pour la rendre concrète.

Ensuite, le fait que les témoins de vécu partageront la même tranche d'âge, que les jeunes animés, aura forcément un effet d'empathie plus important et incitera davantage à la réflexion et à l'échange d'expérience ainsi qu'à une meilleure compréhension. L'échange avec d'autres personnes ayant un vécu similaire peut alors s'avérer d'une grande aide et redonner de l'espoir.

« Le pair-aidant exerce sa fonction à l'aide d'un savoir théorique, de son savoir-faire et de son savoir-être »¹⁷. En d'autres termes, il doit avoir pris du recul par rapport à son vécu, avoir le désir d'aider et de transmettre de l'espoir. Et, avant d'endosser ce rôle, il faut s'y préparer, se former.

C'est pourquoi, nous ne voulons pas mettre à mal ces jeunes qui vont mieux et qui ont retrouvé un équilibre parfois fragile. Nous souhaitons les préparer et les outiller au mieux à ce nouveau rôle, leur permettre d'exercer leur rôle de pair-aidant dans un cadre sécurisé.

Ces interventions des « témoins du vécu » seront mises en place en encadrées au départ d'un jeu d'animation qui sera exploité comme outil d'expression, de sensibilisation et d'information. Nous comptons bien entendu exploiter les données recueillies dans la recherche-action et les quatre vidéos créées qui en découlent.

Calendrier

Pour l'année 2022, le projet « La santé mentale, il faut qu'on en parle ! » n'a pas pu démarrer aussi vite que nous l'aurions souhaité car nous devons d'abord finir « mes droits sont covid de sens ». Il était, pour nous, important de créer, avec les jeunes, un travail final qualitatif.

En 2023, nous prendrons d'abord un temps d'exploration des ressources utiles sur la méthodologie de la pair-aidance (documentations, formations, contacts et rencontres avec des services ressources). De mai à juillet, nous procéderons au recrutement des jeunes dans la Province de Luxembourg pour ensuite, former et outiller ces jeunes d'août à octobre. Dans l'idéal, nous aimerions commencer les animations dans les écoles après les vacances d'automne et les poursuivre en 2024.

Partenariat avec l'ASBL En Route

L'association « En Route » est gérée par des pair-aidants adultes dans les secteurs suivants : santé mentale, addiction et précarité. Elle entend promouvoir le concept de « pair-aidance », coacher auprès de professionnels, recruter et placer des pair-aidants dans des structures et organiser des modules de formation. C'est pourquoi, nous avons décidé de collaborer étroitement avec eux dans le cadre de notre projet.

¹⁷ Carnet « la fleur de Patricia » sur www.enrouteweb.org

Des premiers échanges ont eu lieu entre l'ASBL « En Route » et les SDJ de Namur et de la Province de Luxembourg. Ces rencontres ont amené à des réflexions communes qui évolueront au gré du projet.

Après réflexion, nous avons décidé de « recruter » pour l'expérience de pair-aidance des jeunes âgés de 16 à 23 ans afin que la différence d'âge entre les jeunes animés et les jeunes pair-aidants soit la moins grande possible ; cela facilitera le processus d'identification.

Afin de nous assurer que les jeunes ne « rechutent » pas à cause des animations, nous nous sommes questionnés sur l'intérêt de mettre une condition relative au rétablissement. Cependant, il va être compliqué pour nous de nous prononcer sur le recul du jeune par rapport à son parcours de soin en santé mentale. Nous ne formulerons donc pas d'exigence de rétablissement pour la participation aux ateliers de formation à la pair-aidance. Toutefois, les ateliers permettront d'observer, avec l'aide des pair-aidants de l'ASBL « En Route », si les jeunes sont « prêts » à se raconter devant d'autres jeunes ou si, à l'inverse, leur prise de recul est encore trop fragile.

Selon l'ASBL « En Route », pour devenir pair-aidant, il faut avoir un réseau solide autour de soi, c'est-à-dire être suivi par un professionnel de la santé mentale et avoir des proches vers qui se tourner dans les moments plus difficiles. Nous devons donc vérifier si le jeune est bien entouré et, dans la négative, lui proposer des pistes de soutien.

Il est important de construire de réels partenariats avec les écoles/lieux d'animation en identifiant des personnes-relais/ressources avec qui on pourrait collaborer en amont et en aval de l'expérience d'animation. L'idée est de cibler des écoles qui marquent un intérêt pour la question de la santé mentale des jeunes.

Lors de chaque atelier-formation à destination des futurs pair-aidants jeunes, un pair-aidant professionnel va se raconter, fournir des infos médicales succinctes concernant le trouble de santé mentale dont il souffre, exposer comment il a lui-même construit son récit et partager la manière dont il vit son expérience de pair-aidance.

Au fil des ateliers-formations, il va être demandé aux jeunes de construire leurs récits au départ de questionnements proposés à la réflexion par les pair-aidants professionnels. Par exemple, entre le 1^{er} et le 2^{ème} atelier, il sera demandé aux jeunes de réaliser une ligne du temps de leur parcours (de soins en santé mentale), ensuite il leur sera demandé de coconstruire une boîte à outils (qu'est-ce qui, dans mon parcours, m'a permis d'aller mieux ?) pour baliser de plus en plus leurs récits. Raconter son récit s'apprend et demande de l'entraînement. Les ateliers auront également cette vocation d'entraînement. Coconstruire un récit commun peut permettre aux jeunes de prendre distance par rapport à leur vécu. C'est parfois plus simple de se raconter lorsqu'on se met dans la peau d'un « conteur » qui expose une histoire qui n'est pas tout à fait la nôtre. Il faudra voir avec les jeunes s'ils se sentent plus à l'aise de raconter leur propre histoire ou

bien un récit commun au groupe de jeunes. Dans tous les cas, les jeunes vont se « coacher » mutuellement pour affiner progressivement leurs récits de vie.

Le déroulement de ces ateliers-formations tel qu'imaginé permettra d'observer le recul des jeunes avec leur parcours afin de nous faire une idée sur l'état mental dans lequel ils aborderont les animations. Nous supposons que tous les jeunes participant aux ateliers ne participeront pas forcément aux animations dans les écoles.

Concernant les animations à proprement parlé, l'équipe d'animation serait constituée de deux travailleurs du SDJ, de deux jeunes témoins du vécu et idéalement d'un pair-aidant professionnel de l'ASBL « En Route ».

Selon l'ASBL « En Route », l'animation devrait toujours démarrer d'un questionnaire suivi d'un brainstorming au tableau pour laisser la parole aux jeunes de la classe, laisser fuser les idées-reçues et enfin aborder la déstigmatisation. Les jeunes pourraient être mis en situation au départ de cartes à tirer. L'idée est qu'ils restent actifs tout au long de l'animation.

Un rappel chiffré sera effectué car c'est toujours rassurant et parlant pour les jeunes (exemple : un quart de la population va rencontrer des difficultés en santé mentale durant sa vie ; 4% de la population souffre du trouble bipolaire). Cet apport chiffré semble essentiel dans une démarche de déstigmatisation tant on se sent moins seul.

Enfin, pour informer les jeunes sur le plan juridique (droits du patient notamment) mais également au niveau du réseau existant, nous pouvons créer un QRCode que les jeunes scanneraient à la fin de l'animation afin d'accéder directement à notre contenu informatif depuis leurs smartphones.

Moyens financiers

Pour la réalisation de ce projet, comme déjà stipulé, nous bénéficions du soutien financier du Conseil de prévention d'Arlon à hauteur de 5000€ et 1500€ du Conseil de prévention de Namur pour l'année 2023.

En parallèle, le SPF Santé a lancé un appel à projet pour 2023-2024 sur la thématique de l'âge de transition.

Le Comité de pilotage coordonné par le réseau de soin Mathilda créé pour réfléchir à la manière de répondre à l'appel à projet a décidé de nous soutenir. Ainsi, nous allons bénéficier du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024 de moyens financiers pour engager un chargé de pair-aidance (0.6ETP) dont la mission sera de gérer le projet et l'équivalent d'un emploi à temps plein pour rémunérer les jeunes pair-aidants. Il s'agit d'une véritable opportunité de valoriser le vécu des jeunes et leur participation au projet.

Projet sur l'autonomie des jeunes

Le SDJ pose le constat régulièrement que certains jeunes, au vu de leur situation familiale et sociale, n'ont d'autre choix que de mettre en place un projet d'autonomie¹⁸. Nos actions de prévention éducative confirment ce constat puisque 33 jeunes sur les 77 accompagnés en 2022 l'étaient pour des démarches en lien avec l'autonomie, le CPAS ou le bail/logement.

Ces accompagnements sont complexes en raison notamment des nombreuses démarches à effectuer, de l'accès à un logement, à des moyens financiers...

Il apparaît donc logique que le SDJ mène des actions de prévention sociale dans l'objectif d'« agir sur l'environnement social des jeunes et de le rendre plus propice à leur épanouissement et à leur émancipation. Elle vise également à apporter une réponse globale à des problèmes individuels et collectifs ainsi qu'à développer une dynamique de réseau. »¹⁹

Ainsi, dans la continuité de l'action entreprise en 2021, nous avons poursuivi, début 2022, la réflexion avec l'AMO Ado-Micile sur la mise en place d'un dispositif concret pour l'accompagnement de ces jeunes. (Date de réunion : 29 mars).

Cependant, dans le cadre des projets de prévention générale 2022-2024, les conseils de prévention d'Arlon, de Neufchâteau et de Marche-en-Famenne ont débuté un travail autour de l'autonomie des jeunes. Le travail entamé avec l'AMO Ado-Micile va se poursuivre dans les comités de projet (COMPRO) pour éviter de multiplier les initiatives en la matière et unir nos forces autour d'un projet commun.

Chaque division organise des réunions de COMPRO poursuivant des objectifs propres eu égard aux initiatives déjà existantes sur le territoire. Un comité de pilotage (pas encore mis en place) chapeaute les COMPRO. Le SDJ est membre actif des 4 comités.

COMPRO de la division d'Arlon

Les travaux ont débuté par une réflexion sur les objectifs et les partenaires pressentis. Le SDJ a eu l'occasion de se présenter et de cadrer en droit la question de la signature du contrat de bail par un mineur d'âge. Ensuite, deux groupes de travail ont été constitués :

- Groupe de travail (GT) « convention/partenariat » : Plusieurs partenaires se disent prêts à prioriser l'accès à un logement qu'ils gèrent aux jeunes ciblés par le projet. Le GT avait dès lors pour objectif

¹⁸ Ce constat est d'ailleurs confirmé par les statistiques exposées dans la première partie de ce rapport. Pour rappel, bien que le nombre global de dossiers traités soit en baisse, le nombre d'accompagnements relatif aux mises en autonomie augmente.

¹⁹ Art.10 de l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 décembre 2018 relatif aux conditions particulières d'agrément et d'octroi des subventions pour les services d'actions en milieu ouvert.

de réfléchir au rôle de chaque partenaire et à la création d'une convention de partenariat. (Poursuite des réflexions en 2023) ;

- Groupe « outils autonomie » : le travail débutera en 2023.

Dates de réunion : 28 avril, 6 septembre, 10 octobre, 7 novembre, 20 décembre.

Dates de réunion GT convention/partenariat : 7 novembre.

COMPRO de la division de Neufchâteau

Le groupe a commencé par échanger autour de l'autonomie des jeunes et des difficultés rencontrées par les partenaires. Chacun a pu ensuite énoncer ses attentes et souhaits pour la mise en place d'un projet commun.

Pour l'année 2023, il est prévu de poursuivre les réflexions quant aux souhaits des partenaires et des besoins relayés lors de ces réflexions afin de mener un projet concret à destination des jeunes concernés par la thématique de l'autonomie. Afin d'alimenter ces réflexions, il est prévu de voir ce qui se fait sur d'autres territoires et ce qui fonctionne pour aider ces jeunes afin de s'en inspirer pour la poursuite du projet.

Dates de réunion : 20 octobre, 8 décembre.

COMPRO de la division de Marche-en-Famenne

Comme pour les deux autres COMPRO, les réunions ont débuté par un échange autour de l'autonomie des jeunes, une présentation des services partenaires (dont le SDJ). Nous avons pris un temps pour informer le groupe sur le cadre légal relatif à la signature d'un contrat de bail par un mineur.

Deux questions balisent le travail du groupe :

- A) De quelle manière les travailleurs sociaux (assistants sociaux, éducateurs, chargés de projets, etc.) peuvent-ils accompagner les jeunes en transition vers l'âge adulte afin qu'ils puissent (mieux) maîtriser leur présent, mais aussi leur futur ?
- B) De quelle manière les acteurs et porteurs du projet peuvent-ils œuvrer ensemble pour que les jeunes puissent accéder et s'approprier un espace de vie sécurisant ?

Chaque question pose, à sa façon, des problèmes tout à fait spécifiques : l'accès au logement, le maintien du logement une fois qu'on a obtenu un, l'équipement du logement, la garantie locative, la signature d'un bail par un mineur, etc. Tous ces problèmes sont d'autant plus

importants qu'ils se posent dans un cadre intersectoriel (CPAS, Aide à la jeunesse, santé mentale, AIS) et exigent donc un sens de la collaboration répondant aux intérêts (supérieurs) des jeunes.

L'objectif final est d'augmenter les chances du public jeune vulnérable d'accéder et de se maintenir dans un primo-logement en levant certains obstacles qui freinent cette autonomie.

Les obstacles rencontrés par les jeunes sur lesquels nous souhaitons agir sont :

- A) Les difficultés à obtenir un rendez-vous débouchant sur la location d'un primo-logement : pour ce faire, il est nécessaire de passer le cap du premier contact, de connaître et comprendre un contrat de bail et de connaître les démarches facilitant l'entrée dans un logement.
- B) Le maintien du jeune dans son primo-logement en soignant les relations avec le propriétaire. Cela passe notamment par une meilleure connaissance et compréhension des règles de vivre ensemble, le respect du contrat de bail et l'accessibilité à l'aide adéquate.

Pour ce faire, le groupe de travail réalisera, en 2023, en collaboration avec l'ASBL RTA, une série de vidéos. Celles-ci ont pour objectif de montrer tant aux propriétaires qu'aux jeunes une autre vision de la location d'un logement à un jeune et ce, afin de casser les préjugés et pousser les protagonistes à pousser les barrières qui peuvent en découler.

- Dates de réunion : 16 juin, 30 septembre, 11 octobre, 10 novembre, 20 décembre.

Projet « Appui à la parentalité, en lien avec la précarité, au croisement des savoirs »

Coordonné par l'ASBL « Santé en Développement », ce projet a reçu un soutien financier des trois conseils de prévention de la Province de Luxembourg dans le cadre du plan d'actions 2018-2020. Plusieurs AMO de la Province collaborent au projet : Chlorophylle, Inter-Actions, Mic-Ados et Point Jeunes Luxembourg. Les partenaires bénéficient du soutien méthodologique de RTA.

La première année du projet fut consacrée au recueil de la parole des professionnels des AMO participantes. Ceux-ci ont été amenés à échanger tant sur leurs pratiques que sur les difficultés vécues en accompagnant des publics vivant des situations de précarité et plus particulièrement des parents.

En 2019, des focus-groupes ont été réalisés afin de recueillir, cette fois, la parole des bénéficiaires sur la manière dont chacun se situe dans sa situation de précarité propre et/ou dans sa relation à l'autre. Ces moments d'échange ont permis aux parents de s'exprimer notamment sur le harcèlement scolaire et les violences institutionnelles.

En 2020, d'autres entretiens, cette fois individuels, ont eu lieu pour recueillir la parole de parents en situation de précarité. Une rencontre a également été organisée entre les bénéficiaires et les AMO participantes, afin de leur faire un retour sur les divers entretiens et réfléchir ensemble à la suite du projet.

Il a été déterminé que, **pour présenter le contenu des entretiens, un outil sous la forme d'un webdocu serait créé et mis en ligne**. Celui-ci sera à destination des travailleurs sociaux actuels et futurs, afin de les sensibiliser sur leurs pratiques vis-à-vis de ce public. Pour créer cet outil, il a été proposé aux bénéficiaires de participer à la création de divers supports sous la forme de leur choix. Douze capsules vidéo ont ainsi été réalisées.

En 2021, nous avons organisé une journée avec les témoins afin de visualiser les vidéos et de recueillir leur ressenti. Nous avons également entamé une réflexion sur la diffusion des capsules car toutes n'ont pas le même statut. Certaines peuvent aisément être visionnées seules tandis que d'autres doivent être accompagnées.

L'année 2022 a été essentiellement consacrée à une réflexion quant à la diffusion et l'utilisation des données. Un dossier pédagogique a été rédigé pour accompagner les vidéos.

Avant de les diffuser, nous avons souhaité mettre nos équipes en réflexion. Une journée a été organisée au cours de laquelle plusieurs vidéos ont été diffusées avant de lancer des cercles d'échanges autour des notions de proactivité et de disponibilité.

Ensuite, nous avons initié les contacts auprès des Hautes-Ecoles sociales (assistant social, éducateur).

En 2023, nous irons à la rencontre des professeurs de pratique professionnelle pour faire connaître ces vidéos et leur proposer de s'en saisir.

- Dates des réunions : 3 février, 11 mars, 6 mai, 30 mai (journée inter-AMO de réflexion), 10 juin (évaluation), 12 septembre, 21 octobre (présentation aux conseils de prévention des trois divisions), 2 décembre.

Interpell'AMOs – Sous-groupe Scolarité

Interpell'AMOs est un collectif ouvert de services AMO fondé autour de notre mission commune d'interpellation²⁰. A la suite d'une rencontre commune, en 2019, il a été décidé de créer trois groupes autour des thématiques de la mobilité, du partenariat et de la scolarité. L'objectif poursuivi par chaque groupe étant de proposer des interpellations concrètes. Un groupe porteur chapeaute les différents groupes de travail.

Le SDJ a intégré le sous-groupe scolarité puisqu'il s'agit d'une thématique récurrente dans nos actions de prévention éducative. Celui-ci a été divisé en trois sous-groupes distincts : le sens de l'école, le questionnement institutionnel par rapport à l'école (méta) et l'organisation interne de

²⁰ Art.11, § 1^{er}, 3^o de l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 décembre 2018 relatif aux conditions particulières d'agrément et d'octroi des subventions pour les services d'actions en milieu ouvert.

l'école. Le SDJ fait partie de ce 3^{ème} sous-groupe au sein duquel un travail de réflexion a eu lieu concernant le choix d'une thématique. Au vu du délai initialement imparti (juin 2019), nous avons décidé de choisir une thématique précise : l'encadrement des temps libres dans l'enseignement et plus particulièrement dans l'enseignement fondamental. Le délai fixé s'est révélé trop court pour mener une action d'interpellation réfléchie. Le groupe a donc poursuivi son travail en 2020. Mais, le contexte sanitaire ne lui a pas permis d'avancer aussi rapidement que voulu.

Au niveau du contenu, le SDJ s'est occupé de la rédaction d'un écrit reprenant le cadre légal en la matière. Une réflexion autour de la méthodologie utilisée a été menée fin 2020 dans l'objectif de retirer des enseignements pour les prochaines interpellations.

En 2021, nous avons décidé de poursuivre notre interpellation concernant cette problématique. Nous avons actualisé notre document et analysé les possibilités d'interpellation qui nous semblent les plus pertinentes en concertation avec Bernard De Vos (DGDE). Nous avons décidé d'organiser une journée d'interpellation (échanges sur la pratique de l'encadrement notamment durant les temps de midi) et de créer un outil audio-visuel en relatant ce que vivent les jeunes durant ces périodes en collaboration avec le DGDE.

En 2022, l'outil audiovisuel a été réalisé et diffusé lors de la journée d'interpellation – à noter que le SDJ a pris la parole lors du colloque pour rappeler la législation en la matière. Différents acteurs du monde scolaire et extrascolaire, mais aussi, du secteur de l'aide à la jeunesse, de l'enfance, de la recherche et des mandataires politiques étaient présents.

Par la suite, le DGDE a rédigé un communiqué de presse. Ce communiqué de presse²¹ énonce une série de recommandations visant à améliorer le climat scolaire : une législation cohérente et commune, une formation accessible et adaptée pour les encadrants du temps de midi et l'engagement d'éducateurs au sein des écoles primaires et maternelles, le nombre d'encadrants suffisant, et des échanges avec l'équipe pédagogique et les parents pour faciliter l'alliance éducative et la cohésion.

En 2023, nous poursuivrons la réflexion pour obtenir des résultats. Nous interrogerons des acteurs du secteur ATL, et plus particulièrement les coordinateurs afin de récolter leur parole et étayer notre réflexion. Le collectif rencontrera Madame la Ministre Linard, en partenariat avec le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté dans l'objectif de lui faire part des constats de terrain recueillis et faire part de nos recommandations.

- Dates de réunions : 30 mars, 26 avril, 3 mai (colloque), 23 novembre.

²¹ En annexe.

Groupe de travail sur l'avocat du mineur

Depuis plusieurs années, le SDJ fait partie d'un groupe de travail coordonné méthodologiquement par RTA dont l'objectif est de travailler les relations entre les avocats et le secteur de l'aide à la jeunesse.

Une liste de balises a été créée pour faciliter l'articulation entre les avocats et les services du secteur de l'aide à la jeunesse. En 2022, nous avons recueillis et analysé les retours quant à l'application de ces balises par les avocats et les services. Cette analyse a abouti à plusieurs pistes de travail :

- Création d'un répertoire des locaux disponibles en Province de Luxembourg afin d'améliorer l'accessibilité de l'avocat (2023).
- Mise en place d'une expérimentation de désignation systématique d'un avocat au SAJ (2023).
- Poursuite du travail de rédaction d'une brochure à destination des jeunes présentant le rôle de l'avocat (RWLP) (2023).
- Organisation d'une journée de formation commune entre les secteurs de la justice et de l'aide à la jeunesse (2022).

Dates de réunion : 9 mars, 15 juin, 22 septembre (réunion avec RTA pour l'analyse de l'évaluation des balises), 28 septembre.

Date de formation commune : 14 décembre (Comment distinguer les situations de conflits parentaux des situations de violences conjugales pour éviter de renforcer la domination ?)

Concertation scolaire d'Arlon

En 2020, il était question de faire le tour des acteurs scolaires pour les remobiliser à participer à la concertation. Durant l'année 2021, les rencontres avec les directions des écoles (qui ont débutées en 2020) se sont poursuivies jusqu'en juin. De nouveaux objectifs ont pu être formulés lors de ces rencontres (notamment la création d'un outil présentant l'aide à la jeunesse – voir GT inquiétude).

En 2022, plusieurs thématiques variées ont été abordées :

- Evaluation des outils de communication AJ/Écoles ;
- Retour sur la présentation des ressources transfrontalières ;
- Place et positionnement des écoles dans les conflits parentaux (réalité de terrain, aspects juridiques, échanges de bonnes pratiques/partage de ressources).

Deux thématiques vont occuper la concertation en 2023 : les conflits parentaux et le harcèlement scolaire.

- Dates de réunion : 21 janvier, 10 octobre.

Groupe de travail « inquiétude »

Initié au départ de la plateforme AJ/enseignement et dans la continuité du travail entamé à la concertation scolaire d'Arlon, un groupe de travail s'est mis en place pour créer un outil reprenant la marche à suivre lorsqu'un membre du personnel (enseignement) a des inquiétudes quant à la situation d'un élève : qui appeler ? comment ? que faire ? dans quel ordre ?

Le schéma explicatif de la procédure sera diffusé sur un site internet (co-financé par la plateforme et le réseau de soin Mathilda).

Le SDJ participe activement au contenu rédigé afin d'y intégrer la législation scolaire et d'avoir un point d'attention sur les questions déontologiques inhérentes.

En 2022, le groupe s'est attelé à la création de ce schéma.

2023 sera consacré à la réalisation concrète du site internet interactif pour mettre en mouvement et expliquer ce schéma ainsi qu'à la réflexion quant à sa diffusion.

- Dates de réunion : 3 octobre, 17 novembre.

Projet Interreg / CAPACITI

Dans les perspectives pour les années à venir, nous avons été sollicités par FORs de l'Henallux pour prendre part au projet Interreg qui va bientôt être relancé. Il s'agit d'un projet financé par un fonds européen et mené sur la Grande Région Transfrontalière (Belgique, France, Grand-Duché du Luxembourg et Allemagne). Tout est encore à construire, une note d'intention de projet a été déposée en décembre. Nous attendons le feu vert au printemps 2023 pour avancer concrètement. Le SDJ participe en tant que partenaire et a fait une demande d'octroi de subsides.

CAPACITI est un projet visant à favoriser la participation active des enfants et l'inclusion des enfants dans la défense et l'exercice de leurs droits dans la grande région. Des défis territoriaux entravent l'accès et l'exercice de ces droits, tels que le manque de connaissance, les inégalités socio-économiques, les barrières culturelles et linguistiques, la coordination insuffisante entre les différentes institutions et secteurs, etc.

Pour (re)donner la parole aux enfants, une sensibilisation ainsi que des formations à leur égard sont nécessaires tout en renforçant la formation des (futurs) professionnels. Reposant sur les acquis du projet Eur&Qua, qui a abouti à la création d'une plateforme collaborative transfrontalière

de la protection de l'enfance, le partenariat interdisciplinaire transfrontalier solide proposé s'avère fondamental pour y parvenir. En mutualisant nos connaissances, nos compétences et nos expériences, CAPACITI utilisera une approche bottom-up. La participation des enfants et des professionnels en contact avec eux est visée pour 1) recueillir leurs paroles, leurs besoins et 2) construire les modalités de sensibilisation et de formation. La ludo-pédagogie sera utilisée pour atteindre les différents types de mineurs (ex : histoires interactives, serious game). Des formations interdisciplinaires transfrontalières seront développées à l'attention des (futurs) professionnels. Les outils numériques seront utilisés avec la création de webinaires et de vidéos courtes pour sensibiliser l'ensemble de la population de la grande région.

A son terme, le projet CAPACITI ambitionne de créer un centre transfrontalier de compétences regroupant des partenaires de la grande région. Les résultats et informations générés pendant et après le projet seront utilisés au sein de ce centre transfrontalier et interdisciplinaire. Interface nécessaire, ce centre irradiera la grande région par ses outils afin de diffuser les bonnes pratiques dégagées.

- Dates de réunion : 28 janvier, 8 février, 9 février, 24 mai, 28 juin, 6 juillet, 7 octobre, 12 octobre, 14 octobre, 21 octobre, 15 novembre, 17 novembre, 29 novembre.

Actions collectives auprès des jeunes dans les établissements scolaires

- Animation « **les experts de l'info** » sur l'autorité parentale et la protection juridique des personnes vulnérables à l'Institut Sainte-Marie de Bouillon : 3 février.
- **Animations** à l'INDSé de Bastogne : 17 octobre, 19 octobre, 21 octobre, 9 novembre (animations réalisées en 3^{ème} général et technique).
- **Projet visibilité** : coordonné par l'AMO Mic-Ados, ce projet vise à améliorer la visibilité des services par le biais d'une animation au sein des écoles.
Participation : 4 février (2 animations), 29 septembre (tournage de la nouvelle vidéo), 31/5 (réunion d'évaluation), 22 juin (réunion), 11 octobre (réunion).
- **Projet Clic Tok (Saint-Hubert)** : coordonné par l'AMO Chlorophylle, ce projet vise à améliorer la visibilité des services par le biais d'une matinée d'animations au sein de l'école secondaire libre de Saint-Hubert : 29 septembre (réunion), 5 octobre (animation à l'école).
- **Projet Clic Tok (Libramont)** : coordonné par le groupe d'action locale, Nov'Ardennes et le PCS de la commune de Libramont, ce projet vise à améliorer la visibilité des services par le biais d'une matinée d'animations à destination des élèves scolarisés dans les écoles secondaires de Libramont (Institut Saint-Joseph, Institut Centre-Ardennes et IFAPME) : 22 septembre (réunion), 14 octobre (animations).

Actions collectives auprès des jeunes dans d'autres institutions

Centre communautaire pour mineurs dessaisis

Régulièrement, nous répondons à la demande du Centre d'organiser une animation auprès de leurs jeunes. La durée de placement étant souvent longue, nous y allons moins souvent qu'à l'IPPJ.

En 2022, nous avons été à la rencontre des jeunes détenus par le biais du jeu « les experts de l'info ». L'animation avait pour objectif d'aborder les thématiques pour lesquelles nous sommes fréquemment questionnés (droit scolaire, autonomie et droits sociaux, police, assuétudes, droit pénal sexuel...).

Date d'animation : 20 juin.

Centre Croix-Rouge de Stockem

En 2022, nous avons entamé une collaboration avec le Centre Croix-Rouge de Stockem (section des MENA). Ce centre héberge environ 40 MENA (uniquement des garçons). Nous n'avions jamais eu l'opportunité d'entrer en contact avec eux auparavant. Le Centre nous a contacté parce qu'ils étaient en demande d'animations. Nous avons été les rencontrer en date du 22 mars afin de nous présenter et de leur faire une offre d'animations en présentant les outils existants. S'en est suivie la réalisation de quatre animations (jeu l'as de l'A.S. et animation brassant les questions fréquentes sur base d'un mikado géant). Ensuite, les travailleurs du Centre nous ont fait part d'un souhait d'animation à propos de l'homosexualité incluant une partie sur le batcha bazi. Afin de consolider cette nouvelle collaboration, nous avons décidé de répondre positivement à leur demande bien que la thématique ne soit pas la plus pertinente à aborder sous le seul angle de l'information juridique. Nous avons dès lors initié un nouveau partenariat avec la Maison Arc-en-Ciel. Les animations initialement prévues fin août sur cette thématique ont été postposées à plusieurs reprises par le Centre. Elles devraient avoir lieu en 2023.

Dates de réunion : 15 juin, 25 juillet, 2 août.

Dates d'animations : 4 juillet, 19 août.

Institution publique de protection de la jeunesse de Saint-Hubert

Les animations au sein de l'IPPJ de Saint-Hubert avaient été mises en suspens à cause de la pandémie.

En 2022, à la demande de l'institution, nous avons créé un nouvel outil de prévention avec les AMO Chlorophylle et Mic-Ados visant à présenter aux jeunes placés les AMO. L'outil s'inspire très

largement du travail poursuit. Six thématiques sont abordées : le cadre AMO, la déontologie et le secret professionnel, la santé au sens large, la scolarité, le système d'aide et de protection de la jeunesse et l'autonomie. La majorité des jeunes placés ne viennent pas de la Province dès lors, une carte interactive a été réalisée reprenant la compétence territoriale des AMO sur toute la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un QR code²² est remis au terme de l'animation à chaque jeune afin que celui-ci puisse aisément retrouver la carte en ligne.

Le projet de l'IPPJ de Saint-Hubert étant l'évaluation et l'orientation (SEVOR), les jeunes y sont placés pour une durée de 30 jours non renouvelable.

Afin de toucher tous les jeunes, les animations doivent être réalisées chaque mois dans chacune des trois sections. Nous avons donc convenu avec les deux autres AMO d'y aller une fois tous les trois mois.

En 2023, nous allons, à la demande de l'IPPJ, réaliser également des animations l'as de l'A.S. au sein des trois sections. Ces animations seront réalisées les deux mois durant lesquelles Chlorophylle et Mic-Ados réaliseront l'animation présentant les AMO. De sorte que le SDJ ira à la rencontre des jeunes placés tous les mois.

Dates de réunions : 5 mai, 1^{er} septembre, 20 octobre.

Dates d'animations : 28 novembre, 29 novembre.

²² En annexe.

Les autres activités de l'équipe en 2022

Participation à des associations, rencontres de travailleurs du secteur de l'aide à la jeunesse :

- PLAMO : 11 mars, 9 décembre.
- Inter-SDJ : 18 octobre, 23 novembre.
 - Réunions entre directions des SDJ : 25 avril, 7 juillet, 12 septembre, 15 novembre.
- Inauguration de la fresque réalisée par des jeunes au SAJ d'Arlon (AMO Ado-Micile) : 1^{er} avril.
- Visite de Madame la Ministre Glatigny (invitation par la concertation AJ Lux) : 27 avril (réunion préparatoire), 20 mai.
- Inauguration du SASE Le Séquoia à Houffalize : 3 juin.
- Journée anniversaire de l'AMO Mic-Ados : 15 septembre.

Participation à des concertations, conseils, ... :

- Plateforme inter-sectorielle AJ/enseignement : 20 janvier, 24 mars.
- Conseil de concertation intra-sectorielle de Marche : 13 juin.
- Conseil de concertation intra-sectorielle de Neufchâteau : 21 juin.
 - *Sous-groupe « mieux se connaître »* : 30 septembre.
- Conseil de concertation intra-sectorielle d'Arlon : 7 mars, 23 mai, 28 novembre.
 - *Réunions du bureau* : 26 avril, 7 novembre.
- Conseil de prévention commun aux trois divisions : 21 octobre.
- Conseil de prévention de Marche : 24 janvier, 20 octobre.
- Conseil de prévention de Neufchâteau : 20 janvier, 17 mars.
- Conseil de prévention d'Arlon : 17 janvier, 28 mars, 9 mai, 26 septembre, 19 décembre.
- Comité de réseau Mathilda : 19 avril, 16 mai, 21 juin, 19 septembre, 20 décembre.
 - *Assemblée des partenaires du réseau* : 21 mars.
 - *Copil âge de transition* : 1^{er} août, 2 septembre, 5 septembre, 13 septembre, 30 novembre.
 - *Copil déficience intellectuelle* : 7 septembre.
- Commission consensus de Neufchâteau : 10 octobre.

Rencontres ponctuelles avec des services extérieurs

- Rencontre inter-services avec la MADOLUX: 16 février.
- Rencontre avec l'équipe de l'aide psychiatrique de l'hôpital de Saint-Mard pour une présentation du Service : 1^{er} mars (équipe « jeunes »), 19 mars (ensemble de l'équipe).
- Rencontre entre AMO actives sur la division de Neufchâteau (discussion autour de la répartition du territoire) : 16 mars.

- **Rencontre avec le Centre Croix-Rouge de Stockem (équipe en charge des MENA)** pour une présentation du service : 22 mars.
- **Rencontre avec le Centre communautaire pour mineurs dessaisis** pour une présentation du service : 29 mars.
- **Rencontre avec l'IPPJ de Saint-Hubert** (pour reprise de la collaboration après la crise sanitaire) : 31 mars, 14 juin.
- **Rencontre avec l'équipe de la cellule « jeunes » du CPAS d'Arlon** dans le cadre de leur projet « au-delà des murs » pour une présentation mutuelle : 16 mai.
- **Rencontre avec les éducateurs de rue de la commune de Bertrix** pour une présentation mutuelle : 1^{er} juin.
- **Rencontre avec la médiatrice médicale intervenant au Pavillon 3 de La Clairière à Bertrix** pour une relecture d'un fascicule présentant sa fonction à destination des jeunes : 2 août.
- **Rencontre avec Josselin Jamet** (président de la FIPE) pour une présentation de la fédération et une prise de contact : 8 décembre.

Interventions, colloques, séances d'informations, formations données, interpellations :

- **Formation sur l'autonomie des jeunes** données à l'équipe socio-éducative du SRG « La Ruche » : 15 février.
- **Formation sur le droit pénal sexuel aux personnes en charge des animations EVRAS dans les écoles** : 12 juillet (rencontre préparatoire), 13 septembre (formation), 22 décembre (réunion d'évaluation).

Formations suivies :

- Formation de base pour les travailleurs assurant des fonctions éducatives ou psychosociales : 17 janvier, 18 janvier, 24 janvier, 27 janvier, 31 janvier, 1^{er} février, 13 octobre, 20 septembre, 7 novembre.
- Formation « tronc commun – Introduction de la fonction de direction en aide à la jeunesse » par l'ASBL Impulsion (en ligne) : 27 janvier, 1^{er} février.
- Formation « Les premiers pas dans les logiques de subsidiation de l'aide à la jeunesse » par l'ASBL CEFORM : 7 février, 17 février, 22 février.
- Formation « le mineur dans le droit pénal » par Jeunesse et droit : 23 mars, 28 novembre.
- Formation « contribution alimentaire : un jugement et après ? » par Droit Quotidien : 31 mars.
- Formation « Législation sociale et concertation » par l'ASBL Atouts : 29 avril, 4 mai, 23 mai.
- Formation « autonomie et droits sociaux du mineur » par Jeunesse et droit : 2 juin, 9 juin.

- Formation Ennéagramme (module 2) par Halin Prémont Ennéagram Institute : 30 juin, 1^{er} juillet.
- Formation « le droit de l'enfant à un éducation non violente » par Jeunesse et droit : 20 octobre.
- Formation « Spécificités du métier de direction en aide à la jeunesse : analyse et outils : 8 novembre, 18 novembre.
- Formation « les jeunes, le loi et internet » par Jeunesse et droit : 17 novembre, 24 novembre.
- Formation « mineur en conflit avec la loi » par Jeunesse et droit : 28 novembre, 9 décembre, 16 décembre.
- Formation « Accompagner les enfants dans la gestion de leurs émotions » par Université de paix : 6 décembre, 13 décembre.
- Formation « Le mineur dans le droit pénal » par Jeunesse et droit : 9 décembre, 16 décembre.
- Formation action autour de la construction d'un espace participatif pour les jeunes par le Réseau Mathilda : 22 décembre.

Colloques, journées d'études, tables-rondes... suivies :

- Table ronde « housing first » organisée par le relais social de la Province de Luxembourg à Bastogne : 28 mars.
- Webinaire « Métamorphoses du droit familial » par Anthémis : 5 mai.
- Sensibilisation à la psychiatrie de transition des jeunes de 16 à 23 ans par la chaire de transition de psychiatrie ULB à Bastogne : 10 mai.
- Webinaire « agir en prévention pour les assuétudes » par l'ASBL prospective jeunesse et la maison des jeunes "chez zelle" : 20 mai.
- Colloque de présentation du CPAS de Virton : 31 mai.
- Assises du social par la Province de Luxembourg : 4 octobre.
- Solid'Arlon (tenue d'un stand) : 6 octobre.
- Assises de la Prévention : 22 avril, 13 mai, 19 octobre (chantier 1), 14 décembre (chantier 1).
- Journée d'échange sur les violences intrafamiliales et sexuelles par la Plateforme Concertation en Santé mentale de la Province de Luxembourg à Bertrix : 2 décembre.

Accompagnement de stagiaires et jury de mémoire

- Présentation du secteur de l'aide à la jeunesse à l'opération info-profession organisée par plusieurs Rotary Clubs : 5 mai.
- Accueil d'un stagiaire via le dispositif immersion organisé par le réseau Mathilda : 10 mai.
- Présentation du Service à une classe de 6^{ème} technique sociale de l'INDA : 24 mai.

- Accueil d'une stagiaire de 1^{ère} assistant social (Ophélie Wiltgen) du 7 mars 2022 au 1^{er} avril 2022.

Réunions extraordinaires du service :

- Rencontre avec Madame La Ministre Valérie Glatigny pour une visite à la suite de l'agrément : 21 janvier.
- Assemblée générale : 1^{er} avril.
- Supervisions institutionnelles : 10 novembre, 15 novembre.
- Conseil éducatif : 12 décembre.

Les perspectives pour 2023

Au-delà de la poursuite des actions entamées, deux nouveaux projets seront lancés en 2023 par l'ASBL.

Comprendre les jeunes en grande précarité

Les contacts que nous avons eus récemment avec des acteurs du secteur adulte (maisons d'accueil, relais social) mettent en avant leur inquiétude face à l'accroissement du nombre de jeunes majeurs (18-22 ans) en grand précarité ; beaucoup de ces jeunes ont eu un passage dans l'aide à la jeunesse. Certains de ces acteurs se questionnent : qu'ont pu vivre ces jeunes pour en arriver là aussitôt majeur ?

Le SDJ Lux souhaite aller à la rencontre de ces jeunes en situation de grande précarité sur l'ensemble de la province de Luxembourg afin de mieux comprendre leurs réalités. Une meilleure compréhension de leur parcours nous permettra de créer des outils de prévention adaptés à ce profil. Nous pensons également aller à la rencontre de jeunes pour lesquels la mise en autonomie par les services du secteur de l'aide à la jeunesse s'est bien passée afin d'en retirer d'éventuelles bonnes pratiques.

Ce projet bénéficiera d'un subside obtenu à la suite d'un appel à projet de Madame la Ministre Glatigny en soutien aux politiques fonctionnelles de la FWB. Ce subside nous permettra d'engager une personne pour mener le projet pendant deux ans.

Projet pilote « intervenant de transition »

Le SPF Santé a lancé un appel à projet pour mener plusieurs chantiers en Province de Luxembourg relatif à la santé mentale des jeunes. Ces chantiers sont pilotés par le Réseau Mathilda. Durant l'été 2022, nous avons participé à un comité de pilotage autour de la

thématique « âge de transition ». L'idée était de réfléchir, de manière participative, à la manière dont les moyens allaient être utilisés.

La principale difficulté dans l'âge de transition se trouve dans le passage du secteur « jeunes » vers le secteur « adultes ». Lorsque la transition ne se fait pas correctement, il peut arriver que le jeune se perde et se retrouve seul sans aucun suivi.

Afin de pallier cette difficulté, le comité de pilotage a décidé de créer une équipe d'intervenants de transition dont la mission serait de s'assurer que le changement de secteur se fasse correctement.

Concrètement, trois intervenants de transition seront engagés (un par division) et une personne aura la charge de coordonner l'équipe.

L'ASBL SDJ Lux sera l'employeur du coordinateur. Ce travailleur sera détaché pour effectuer sa mission de coordination de l'équipe d'intervenant de transition.

Le projet pilote a une durée de deux ans.

Annexes

Flyer « Mes droits sont Covid de sens »

Public: jusque 22 ans

MES DROITS SONT COVID DE SENS

"Bas les masques, place aux langues déliées"



COMMENT PARTICIPER ?

- VIA NOTRE QUESTIONNAIRE EN LIGNE:
- EN PRÉSENTIEL DANS LES BUREAUX DU SDJ LUX ET DU SDJ NAMUR



Interpel'AMOs – invitation au colloque participatif du 3 mai 2022





**SAVE
THE DATE**

03/05/2022
**Aux Abattoirs
de Bomel**
De 09h00 à 12h30

LE GROUPE INTERPEL'AMOS ET LE DGDE BERNARD
DEVOS VOUS INVITENT A LEUR EVENEMENT :

COLLOQUE PARTICIPATIF
**Ensemble, levons le voile sur
l'encadrement du temps de midi
dans les écoles**

Infos et inscriptions via coordination@pointjaune.be + FORMS

Interpel'AMOs – communiqué de presse du délégué général aux droits de l'enfant Bernard De Vos



DATE : 18/05/2022

URL :

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CP

Ce mardi 3 mai, à l'initiative du collectif Interpel'AMOs et du DGDE, différents acteurs du monde scolaire et extrascolaire mais aussi, notamment du secteur de l'aide à la jeunesse, de l'enfance, de la recherche et des mandataires politiques se sont rassemblés aux abattoirs de Bomel pour aborder la question de l'encadrement des temps de midi dans les écoles primaires et maternelles en fédération Wallonie Bruxelles.

Depuis 2019, un groupe du collectif Interpel'AMOs se penche sur cette question à partir des constats et des plaintes qui émergent du terrain.

Le nœud du problème est une incohérence normative : le temps de midi est un temps scolaire dans les textes de l'accueil de l'enfance et un temps non scolaire pour l'enseignement.

A partir de ce contexte de flou juridique, le monde scolaire et le monde extrascolaire se voient contraints de faire preuve d'une grande créativité, voire d'une belle diversité de bricolages au niveau local, avec des impacts sur le bien être à l'école.

Une série de **recommandations** destinées à améliorer le climat scolaire ressortent de ce colloque, dont, entre autres

1. Une **légalisation cohérente et commune** à tous les établissements d'enseignement fondamental permettant au temps de midi d'être reconnu comme un espace-temps crucial dans la vie de l'enfant
2. Une **formation** accessible et adaptée pour les encadrant(e)s du temps de midi et l'engagement d'**éducateurs** au sein des écoles primaires et maternelles
3. Un **nombre d'encadrant(e)s suffisants** et une revalorisation de ce métier essentiel
4. Des moments d'échange avec l'équipe pédagogique et avec les parents pour faciliter **l'alliance éducative** et la cohésion

Lien vers le diaporama sonore diffusé lors du colloque : <https://www.micados.be/interpell-amo>

Pour plus d'informations : info@micados.be ou coordination@pointjaune.be



LE DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL AUX DROITS DE L'ENFANT

✉ Rue de Birmingham, 66 - 1080 Bruxelles

☎ 02/223.36.99 📞 02/223.36.46

@ dgde@cfwb.be 📧 @DGDEcfwb

IPPJ – carte remise aux jeunes

The image is a composite graphic divided into two main sections. The left section features a central logo for 'A.M.O. (Action en Milieu Ouvert)'. The letters 'A.M.O.' are in large, bold, multi-colored font (A: yellow, M: red, O: blue). Below it, the text '(Action en Milieu Ouvert)' is in a smaller, black font. Surrounding the central text are five circular icons connected by colored arrows in a clockwise cycle: a hand stacking wooden blocks (top-left, blue arrow), a white figure holding a large yellow question mark (top, red arrow), a stylized 'aj' logo with 'Aide à la jeunesse' written vertically (top-right, purple arrow), a lightbulb with a red book inside (bottom-right, green arrow), and a tree with various icons as leaves (bottom, orange arrow). The right section has a light blue background with the text 'Trouve ton AMO!' in a large, black, handwritten-style font at the top. Below this text is a large white arrow pointing right towards a QR code. Underneath the QR code is a black button with the white text 'SCAN ME'. At the bottom of this section is a URL: https://www.google.com/maps/d/edit?mid=1rZuCeKpcCmdTAQA3fbaRhkNWxDene_k&usp=sharing

